

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 844

30 mars 2012

SOMMAIRE

Abrego Lux S.A.	40484	Boom S.A.	40496
Accourate S.à r.l.	40467	Chalada S.à r.l.	40492
ACME Consulting S.à r.l.	40484	Cidron Delfi S.à r.l.	40496
Adapam S.A.	40484	CNPV Solar Power S.A.	40468
Agopia S.à r.l.	40484	Commercial Real Estate Loans SCA	40487
AGT Investissement S.A.	40485	Dovrat, Schrem & Co S.A.	40495
AKT Holdings S. à r.l.	40482	euroscript international S.A.	40482
Alliance Atlantis International Television Distribution	40485	Fidom S.à r.l.	40484
Allmedialux SA	40483	Fidom S.à r.l.	40496
Alpha Holding S.à r.l.	40483	Fincastle Re S.A.	40468
Alpha Holding S.à r.l.	40483	Kerry Group Services International Limi- ted	40468
Alpha Holding S.à r.l.	40483	Real Fun Holding S.à r.l.	40493
Alpha Holding S.à r.l.	40483	Tresco S.A., SPF	40466
AMS Investissements S.A.	40485	Trizec S.à r.l.	40512
A.M.Z. EUROP SA	40482	Tun Invest S.A.	40466
Aparfi S.A.	40485	Valdes S.A.	40512
APF 1 S.à r.l.	40486	Vanence Sàrl	40466
APF 2 S.à r.l.	40487	Visibly Lux S.A.	40467
APF FinCo S.à r.l.	40486	Voyages Flammang	40467
APF Holding Company S.à r.l.	40486	Wellimmo - Wellazur S.à r.l.	40467
Aronde S.A.	40486	World Domain S.à r.l.	40482
Atollex SPF S.A.	40482	Xena Investments S.à r.l.	40466
Audit & Consulting Services S.à r.l.	40483		

Xena Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Xena Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012026268/11.

(120033438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

Tresco S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 10.746.

EXTRAIT

Lors du conseil d'administration du 16 février 2012, le conseil a pris entre autres, les résolutions suivantes:

Adresse de Mr Jean Lutgen est remplacée du 47, Grand-Rue L-1661 Luxembourg au 15, avenue de la Porte Neuve L-2227 Luxembourg

Le siège social de la société est transféré avec effet immédiat du 63-65, Rue de Merl L-2146 Luxembourg au 29, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg

L'adresse du commissaire au compte est transférée du 63-65, Rue de Merl L-2146 Luxembourg au 29, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012026248/16.

(120033701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

Tun Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 63.043.

Par la présente, la soussignée, KOBU S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 84.077, avec siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, démissionne avec effet immédiat de son poste de commissaire de la Société Anonyme TUN INVEST S.A., avec siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 63043.

Luxembourg, le 8 février 2012.

KOBU S.à r.l.

Référence de publication: 2012026250/13.

(120033485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

Vanence Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange, 50, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 98.534.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

«Par jugement du 16 février 2012, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions,

déclare closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée VANENCE SàRL (B 98.534),

ordonne la publication du présent jugement par extrait au Mémorial,

dit que les frais sont à prélever sur l'actif réalisé, le solde étant à charge du Trésor.»

Lionel GUETH-WOLF
Le liquidateur

Référence de publication: 2012026257/17.

(120034171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

Accourate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 160.063.

—
Extrait de la résolution de l'assemblée générale des actionnaires du 10 février 2012

Madame Elisabetta OLIVARI a présenté sa démission de son mandat de gérant (10 février 2012) à l'Assemblée Générale d'Accourate qui l'accepte.

L'Assemblée Générale a ensuite nommé comme gérant de la société Monsieur Arnaud de MOOR, domicilié au 91, Avenue de l'Atlantique, B-1150, Bruxelles, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2012.

Pour la société

Signature

Un mandataire ad hoc

Référence de publication: 2012026285/17.

(120034332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Visibly Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 16-18, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 103.953.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012026261/10.

(120033509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

Voyages Flammang, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 187.300,00.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 58, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 19.083.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012026262/9.

(120033824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

Wellimmo - Wellazur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 138.398.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012026263/9.

(120034018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

CNPV Solar Power S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 139.925.

Extraits des résolutions prises à l'issue du conseil d'administration tenue le 16 janvier 2012

Première et deuxième résolutions:

Le Conseil d'Administration prend connaissance de la démission avec effet immédiat de M. John E. BOYD, administrateur de la Société.

Le Conseil d'Administration décide de le remplacer par Monsieur M. Raymond PIRTLE, né en 1941 aux USA et demeurant au 102 Woodmont Blvd. Suite 223, Nashville TN en tant qu'administrateur jusqu'à la fin du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Statuaire de 2014.

Ce remplacement sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale lors de sa prochaine réunion.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CNPV Solar Power S.A.

Référence de publication: 2012026359/17.

(120034687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Fincastle Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 57.632.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 7 février 2012 à 15h50 au 5, rue Jean Monnet, L-2013 Luxembourg.

- L'Assemblée termine le mandat de KPMG en qualité de Réviseur d'entreprises indépendant.
- L'Assemblée nomme PricewaterHouseCoopers, 400 route d'Esch, L-10 14 Luxembourg, comme Réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2012 de qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012026396/17.

(120034784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Kerry Group Services International Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 166.658.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the thirty-first day of December, before Us Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared,

Kerry Group Services Limited, a private limited liability company, incorporated under the laws of Ireland, having its registered at Prince's Street, Tralee, Co Kerry, Ireland, registered with the Irish Companies Registration Office under number 116550 (the Shareholder),

represented by Me Marieke Kernet, avocat à la Cour, with professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 31, 2011;

The said proxy, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. the Shareholder is the legal owner (the registered owner at the date of the present deed) of 100% of the share capital of Kerry Group Services International Limited, a private limited company, incorporated under the laws of the Republic of Ireland, with registered office at Prince's Street, Tralee, Co Kerry, Ireland, registered with the Irish Companies

Registration Office under number 315603, incorporated on 22 November 1999 (the Company), represented at the present meeting;

II. that it results from the balance sheet of the Company dated December 31, 2011, that, as that date, the net assets of the Company correspond at least to the value of the share capital of the Company;

III. that it further results from a certificate dated December 31, 2011 issued by the management of the Company that inter alia, based on generally accepted accounting principles, the net assets of the Company as per the attached balance sheet are at least twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-). Since the date of the balance sheet, there has been no material change in the business of the Company which would have the consequence that the net assets of the Company would be less than twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

A copy of such certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

IV. that the Shareholder resolves as follows:

First resolution

The Shareholder resolves to transfer the principal office and establishment (but not the registered office for Irish corporate law purposes) and the principal place of management of the Company from the Republic of Ireland to Luxembourg as per the present notarial deed.

Second resolution

The Shareholder resolves to set the principal office and establishment (but not the registered office for Irish corporate law purposes) and the principal place of management of the Company at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The Shareholder resolves (i) that the Company shall validly exist under Luxembourg law in the form of a société à responsabilité limitée, in accordance with article 159 of the Luxembourg companies law of August 10, 1915, as amended, it being understood that the Company will continue to exist under the laws of the Republic of Ireland as a validly incorporated Irish company and (ii) solely for the purpose of the laws of Luxembourg, its memorandum and articles of association be amended accordingly. The memorandum and articles of association of the Company (together the Articles) shall henceforth read as follows:

Part I. Irish companies acts 1963 to 2009
Company limited by shares
memorandum of association of Kerry Group Services International Limited

(As amended by Special Resolution passed on July 10, 2003)

(As amended by Special Resolution passed on October 2, 2009)

(As amended by Special Resolution passed on December 31, 2011)

1. The name of the Company is Kerry Group Services International Limited.

2. The objects for which the Company is established are:

(a) the acquisition of participations in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

(b) To carry on the business of managing and dealing in all forms of intellectual property and information including but not limited to patents, trademarks, copyright, trade secrets, processes, know-how, recipes, formulae, inventions, design rights and confidential information generally to any company which is a (i) subsidiary or holding company (as defined by Section 155 of the Companies Act 1963 as may be amended from time) of the Company or (ii) any subsidiary of any holding company of the Company or (iii) any company which forms part of the same group of companies for the purpose of the Luxembourg law regarding business licences, including the Luxembourg law dated September 2, 2011 regulating access to certain professions, as may be amended from time (any such company including the Company itself shall be known as a "Group Company" and collectively as the "Group") and any service providers to the Company and for that purpose to:

(i) lease, license, purchase, sell, create or otherwise acquire or dispose in any manner and on such terms as it deems appropriate, any interest in any intellectual property, in whole or in part, to or from any other person, firm or company including any subsidiary or company with which it is associated;

(ii) carry out or cause to be carried out, research and development projects and utilise in whatever manner, where it deems it appropriate, the results obtained for the benefit of the Company;

(iii) provide expertise to initiate, supervise, monitor and control research and development projects which may be undertaken by any person, firm or company including subsidiary or associated companies either on its own behalf or when contracted or requested to do so whether by affiliated companies or third parties.

(c) To obtain whether by purchase, lease, hire or otherwise acquire, machinery, equipment, vehicles, packaging, commodities goods and materials of every description, services, buildings and facilities and dispose of same and do all such other things as it may deem appropriate with a view to:

(i) maximising the purchasing efficiency of the Group;

(ii) co-ordinating, managing, administering and obtaining the benefits of a programme of rebates for all such purchases for itself or the Group;

(iii) Carrying out or causing to be carried out, research and development projects and utilise, where it deems it appropriate, the results obtained for the benefit of the Company or the Group;

(d) To provide services for reward or otherwise of every description to any of its subsidiaries or any other company of the Group as it deems appropriate;

(e) To obtain by assignment, purchase or otherwise any rights which can be used to generate monies whether by way of income, rebates, discounts, commissions, fees or otherwise and receive and account for such monies.

(f) To purchase or otherwise acquire and undertake all or any part of the undertaking, assets, business, property, privileges, contracts, rights, obligations and liabilities of any company, corporation, society, partnership or person carrying on any business which the Company is authorised or empowered to carry on or possessed of property suitable for the objects of the Company or of any company or corporation in which the Company holds shares, bonds, debentures or other securities or obligations, and to pay for the same in cash or in shares or securities or obligations, of the Company or partly in cash and partly in shares or securities or obligations or any other consideration, and to carry on the business of any such company, corporation, society, partnership or person whose assets are so acquired.

(g) To amalgamate with any other company.

(h) To purchase, take on lease, or in exchange, or otherwise acquire and hold any lands or buildings situated in Ireland or any part of the world, or rights or interests therein or connected therewith and to manage, farm or let the same or any part thereof for any period and at such rent, and on such conditions as the Company shall think fit,

(i) To apply for, purchase or otherwise acquire any patents, brevets d'invention, licences, concessions and the like, conferring any exclusive or non-exclusive or limited rights to use or any secret or other information as to any invention which may seem of being used for any of the purposes of the Company or the acquisition of which may seem calculated directly or indirectly to benefit the company and to use, exercise, develop or part licences in respect of or otherwise turn to account the property, rights or information so acquired.

(j) To enter into partnerships or into any arrangements for sharing profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person or company carrying on or engaged in or about to carry on or engage in any business or transaction which this Company is authorised to carry on or engage in any business or transaction capable of being conducted so as directly or indirectly to benefit the Company.

(k) To take or otherwise acquire and to hold shares and securities in any company other than the Company and to sell, hold, or re-issue with or without guarantee or otherwise deal with the same.

(l) To enter into any arrangements with any Governments or authorities, supreme, municipal, local or otherwise, that may seem conducive to the Company's objects or any of them and to obtain from any such Government or authority any rights, privileges and concessions which the Company may think it desirable to obtain and to carry out, exercise and comply with any such arrangements, rights, privileges and concessions.

(m) To establish and support or aid in the establishment and support of associations, institutions, funds, trusts and conveniences calculated to benefit directors and ex-directors, employees or ex-employees of the Company or the dependants or connections of such persons, and to grant pensions and allowances and to do any acts or things or make any arrangements or provisions enabling employees of the Company or other persons aforesaid to become shareholders in the Company or otherwise to participate in the profits of the Company upon such terms and in such manner as the Company thinks fit, and to make payment towards insurance and to subscribe or guarantee money for charitable or benevolent objects or for any exhibition or for any public, general or useful object, or any other object whatsoever which the Company may think advisable.

(n) To promote any company or companies for the purpose of acquiring all or any of the property and liabilities of the Company or for any other purpose which may seem directly or indirectly calculated to benefit the Company.

(o) Generally to purchase, take on lease, exchange, hire or otherwise acquire any real and personal property and any rights or privileges which the Company may think necessary or convenient for the purposes of its business.

(p) To invest and to deal with the moneys of the Company not immediately required in such manner as may from time to time be determined.

(q) To lend and advance money or give credit or financial accommodation to any Group companies in any manner and upon any such terms as may seem expedient and for any purposes whatsoever, whether with or without interest, and to guarantee, grant indemnities in respect of, enter into any suretyship or joint obligation, or otherwise support or secure, whether by personal covenant or by mortgaging or charging all or any part of the undertaking, property and assets (present

and future), or by both such methods and whether in support of such guarantee or indemnity or suretyship or joint obligation or otherwise, the payment of any debts or the performance of any contract or obligation of any company or association or undertaking or of any person being a member of the Group (including, without prejudice to the generality of the foregoing, the payment of any capital, principal, dividends or interest on any stocks, shares, debentures, debenture stock, notes, bonds or other securities of any person, authority (whether supreme, local, municipal or otherwise) or company), including (without prejudice to the generality of the foregoing) any company which is for the time being the Company's holding company as defined in Section 155 of the Companies Act, 1963 or any statutory modification or re-enactment thereof, or another subsidiary as defined by the said Section of the Company's holding company or a direct or indirect subsidiary of the Company.

(r) To borrow or raise money either without security or secured in such manner as the Company shall think fit and in particular by the issue of debentures or debenture stock, by mortgage or other security charged upon all or any of the Company's property both present and future, including its capital and to purchase, redeem or pay off any such securities, within the limits of any applicable law.

(s) To remunerate any person or company for services rendered or to be rendered in placing or assisting to place or guaranteeing the placing of any of the shares of the Company's capital or any debentures, debenture stock or other securities of the Company, or in or about the formation or promotion of the Company or the conduct of its business.

(t) To draw, make, accept, indorse, discount, execute and issue promissory notes, bills of exchange, bills of lading, warrants, debentures and other negotiable or transferable instruments.

(u) To sell or dispose of the undertaking of the Company or any part thereof for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares, debentures or securities of any other company having objects altogether or in part similar to those of the Company.

(v) To adopt such means of making known the products or services of the Company as may seem expedient and in particular by advertising in the Press, by circulars, by purchase and exhibition of works of art or interests, by publication of books and periodicals and by granting prizes, rewards and donations.

(w) To obtain any Act of the Oireachtas or Provisional Order for enabling the Company to carry any of its objects into effect or for effecting any modification of the Company's constitution or for any other purpose which may seem expedient and to oppose any proceedings or applications which may seem calculated directly or indirectly to prejudice the Company's interests.

(x) To procure the Company to be registered or recognised in any country or place.

(y) To sell, improve, manage, develop, exchange, lease, mortgage, enfranchise, dispose of, turn to account, or otherwise deal with all or any of the property and rights of the Company.

(z) To do all or any of the above things in any part of the world, and as principals, agents, contractors or otherwise, and by or through, trustees agents or otherwise and either alone or in conjunction with others.

(aa) To distribute any of the property of the Company in specie among the members.

(bb) To do all such other things as the Company may think incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

(cc) To transfer for no consideration any property or any part thereof to any person or Company, to dispose of the whole or any part of the business or property of the Company, either together or in portions so that the company in effecting any sale or other disposition of its assets or any part thereof may do so for such consideration whether in money or in monies worth or for no consideration whatsoever as the Company may think fit.

Provided that:

(i) the word "company" in this Clause, except where used in reference to this Company shall be deemed to include any partnership or other body of persons whether incorporated or not incorporated and whether domiciled in Ireland or elsewhere and the intention is that the objects specified in each paragraph of this Clause shall except where otherwise expressed in such paragraph be in no way limited or restricted by reference to, or inference from, the terms of any other paragraph; and

(ii) the provisions of this Clause shall be subject to the Company obtaining, where necessary for the purpose of carrying any of its objects into effect, such licence, permit or authority as may be required by any applicable law. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3. The liability of the members is limited.

4. The issued and authorised share capital of the Company is €12,500 divided into 12,500 fully paid ordinary shares of €1 each.

The shares forming the capital (increased or reduced) may be increased or reduced and be divided into such classes, and issued with any special rights, privileges and conditions or with such qualifications as regards preference, dividend, capital, voting, redemption or other special incidence, and be held upon such terms as may be attached thereto as may from time to time be provided by the original or any substituted or amended Articles of Association and Regulations of the Company for the time being but so that where shares are issued with any preferential or special rights attached

thereto, such rights shall not be alterable otherwise than pursuant to the provisions of the Articles of Association of the Company for the time being.

Part II. Companies acts 1963 to 2009
Company limited by shares
Articles of association of Kerry Group Services International Limited
Preliminary

1. The Company shall be a private Company within the meaning of the Irish Companies Act, 1963 (the "Act") and a société à responsabilité limitée within the meaning of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), and the Regulations contained in Part II of Table A in the First Schedule to the Act (hereinafter called "Table A") and relevant provisions of the Law shall apply to the Company save in so far as they are excluded or varied hereby.

2. The Company is formed for an unlimited period. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more members.

Lien

3. The lien conferred by Regulation 11 of Part 1 of Table A shall not attach to any shares and the said Regulation shall be amended accordingly.

Management and Centre of main interests

4. The Company shall have its registered office in Ireland and principal place of management and centre of its main interests at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg

Share capital

5. The issued and authorised share capital of the Company is €12,500 divided into 12,500 fully paid ordinary shares of €1 each.

6. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions required by applicable law for the amendment of these Articles.

Transfer of shares

7. Any share of a deceased member may be transferred by his executor or administrator to the widow or widower, child or grandchild of such deceased member and Regulation 3 of Part II of Table A shall be amended accordingly, subject to the applicable provisions of the Law.

8. An instrument of transfer of a share need not be attested and Regulation 22 of Part I of Table A shall be modified accordingly. The transfer of shares shall be effected and notified to the Company in accordance with the relevant provisions of the Law, and especially its article 189.

Resolutions

9. Any such resolution in writing as is referred to in Regulation 109 of Part I or Regulation 6 of Part II of Table A may consist of several documents in the like form each signed by one or more of the Directors or members (or their duly authorised representatives) respectively in those Regulations referred to.

Borrowings powers

10. The board of Directors (the "Board") may exercise all the powers conferred upon it by Regulation 79 of Part I of Table A without any limit on the amount for the time being remaining undischarged of money so borrowed or secured and the proviso limiting such amount contained in that Regulation shall not apply.

Purchase of shares

11. Subject to the provisions of the Companies Act, 1990 and to any rights conferred on the holders of any class of shares, the Company may purchase all or any of its shares of any class and may cancel same with liberty to re-issue same. No purchase by the Company of its own shares will take place unless it has been sanctioned by special resolution of the members of the Company.

Directors

12. All powers not expressly reserved to the member(s) by the Act, the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate objects.

13. All meetings of the Directors or of any committee of Directors shall be held in Luxembourg and any other such meetings of the Directors held outside Luxembourg shall be invalidly constituted.

14. The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the Directors present or represented.

15. The Directors of the Company shall be not required to retire by rotation and Regulations 92 to 100 (inclusive) of Part I of Table A shall be amended accordingly.

16. Unless and until the Company in general meeting shall otherwise determine the number of the Directors shall be not less than two nor more than seven, and Regulation 75 of Part I of Table A shall be modified accordingly.

17.

(a) For the purpose of these Articles, the contemporaneous linking together by telephone, video conferencing or other means of audio communication of a number of Directors not less than the quorum shall be deemed to constitute a meeting of the Directors, and all the provisions in these Articles as to meetings of the Directors shall apply to such meetings.

(b) Each of the Directors taking part in the meeting must be able to hear each of the other Directors taking part.

(c) At the commencement of the meeting each Director present must acknowledge his presence and that he accepts that the conversation shall be deemed to be a meeting of the Directors.

(d) A Director may not cease to take part in the meeting by disconnecting his telephone or other means of communication unless he has previously obtained the express consent of the Chairman of the meeting, and a Director shall be conclusively presumed to have been present and to have formed part of the quorum at all times during the meeting unless he has previously obtained the express consent of the Chairman of the meeting to leave the meeting as aforesaid.

(e) A minute of the proceedings at such meeting by telephone or other means of communication shall be sufficient evidence of such proceedings and of the observance of all necessary formalities if certified as a correct minute by the Chairman of the meeting.

(f) If any Director is attending a meeting of the Directors by contemporaneous linking together by telephone, video conferencing or other means of communication, a majority of Directors and the Chair of such meeting must be present in Luxembourg for the meeting to be properly convened.

18. Written circular resolutions signed by all the Directors shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

19.

(a) Not more than two Directors shall be resident in Ireland.

(b) All meeting of Directors or any committee thereof shall be held in Luxembourg. None of the functions of the board of Directors pertaining to the management and control of the Company shall be exercised or exercisable in Ireland.

(c) Any delegation by the directors of their powers and duties shall be, where to a person, to a non-Irish resident only or a body of persons where at least one of the body of persons is not an Irish resident or, where to a company or firm, to a company or firm whose registered office or principal place of business is not in Ireland.

(d) A Director may hold any office of profit under the Company (other than that of Auditor) in conjunction with the office of Director, and may enter into contracts or arrangements or have dealings with the Company, and shall not be disqualified from office thereby, nor shall he be liable to account to the Company for a profit arising out of any such contract, arrangement or dealing to which he is party or in which he is interested by reason or he being at the same time a Director of the Company, provided that such Director discloses to the Board at or before the time when such contract, arrangement or dealing is determined upon, his interest therein, or if such interest is subsequently acquired, provided that he on the first occasion possible discloses to the Board the fact that he has acquired such interest and any such Director shall be entitled to vote and be counted in the quorum.

20. The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two Directors.

General meetings

21. Regulation 47 of Table A shall not apply to the Company.

22. Subject to the written consent of all of the members of the Company entitled to attend and vote at a general meeting of the Company, each annual general meeting and any extraordinary general meeting of the Company shall be held in Luxembourg.

23. If the number of members of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the members may be adopted in writing.

24. Regulation 50 of Table A shall be replaced by the following: The directors may, whenever they think fit, convene an extraordinary general meeting, and extraordinary general meetings shall also be convened on such requisition, or in default, may be convened by such requisitionists, as provided by section 132 of the Act. If at any time there are not sufficient directors available capable of acting to form a quorum, any director or any 2 members of the company may convene an extraordinary general meeting in the same manner as nearly as possible as that in which meetings may be convened by the Directors.

25. Regulation 70 of Table A shall be replaced by the following: The instrument appointing a proxy and the power of attorney or other authority, if any, under which it is signed, or a notarially certified copy of that power or authority shall be deposited at the registered office or at such other place as is specified for that purpose in the notice convening the meeting, not less than 48 hours before the time for holding the meeting or adjourned meeting at which the person named in the instrument proposes to vote, or, in the case of a poll, not less than 48 hours before the time appointed for the taking of the poll, and, in default, the instrument of proxy shall not be treated as valid.

Managing director

26. The Board may from time to time appoint one or more Director to hold any executive office (with specific powers) in the management of the business of the Company including the office of Chairman or Deputy Chairman or Managing or Joint Managing or Deputy or Assistant Managing Director as the Directors may decide, and on such terms as they think fit, and if no period or terms are fixed, then such executive shall comply with such directions as may be given to him by the Directors from time to time, and the appointment may be revoked at any time, and in any event his appointment shall be automatically determined (without prejudice to any claim he may have for damages for breach of any contract of service between him and the Company if he shall cease to be a Director, and Regulation 110 of Part I of Table A shall be modified accordingly.

27. Any managing director which the Directors may from time to time appoint shall not be an Irish resident.

Powers of attorney

28. The Board may from time to time and at any time by power of attorney appoint any company, firm or person or body of persons, whether nominated directly or indirectly by the Board to be the attorney or attorneys of the Company for such purposes and with such powers, authorities and discretions (not exceeding those vested in or exercisable by the directors under these articles) and for such period and subject to such conditions as they may think fit, and any such power of attorney may contain such provisions for the protection of persons dealing with any such attorney as the Board may think fit and may also authorise any such attorney to delegate all or any of the powers, authorities and discretions vested in him or her.

Company seal

29. The company may have an official seal for use abroad under the provisions of the Act, where and as the Board shall determine, and the Company may by writing under the common seal appoint any agents or agents, committees or committee abroad to be the duly authorised agents of the Company, for the purpose of affixing and using any such official seal, and may impose such restrictions on the use thereof as may be thought fit, subject to the provisions of the Law. Wherever in these articles reference is made to the common seal of the Company, the reference shall, when so far as may be applicable, be deemed to include any such official seal as aforesaid

Miscellaneous

30. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

31. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the relevant applicable law, with any agreement entered into by the members from time to time. “

Fourth resolution

The Shareholder resolves to confirm the appointment of the following persons as directors (gérants) of the Company for an unlimited period:

- Declan Crowley, group treasurer, born on April 15, 1959, in Cork (Ireland), having his address at Prince's Street, Tralee, Co Kerry, Ireland;
- Benoît Bauduin, company manager, born on March 31, 1976 in Messancy (Belgium) residing professionally at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;
- Patrick Moinet, company manager, born on June 6, 1975, in Bastogne (Belgium) residing professionally at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;
- Ronan Deasy, company manager, born on December 26, 1964, in Cork (Ireland), having his address at Prince's Street, Tralee, Co Kerry, Ireland; and
- Fabio Ciulla, company manager, born in Reggio Emilia (RE) in Italy, on December 12, 1980, residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Fifth resolution

The Shareholder resolves to appoint Deloitte Audit, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 67.895 as external auditor (réviseur d'entreprises) of the Company for a period of one year, until the general meeting of the shareholders of the Company approving the accounts for 2011 is held, and for the avoidance of doubt, to confirm that Deloitte & Touche, an Irish limited liability company having its registered office at Earlsfort Terrace, Dublin 2, Ireland, is the external auditor of the Company for Irish purposes until the general meeting of the shareholders of the Company approving the accounts for 2011 is held.

Estimate of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately seven thousand euro (€ 7,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder(s) acting on behalf of the appearing party, the proxyholder(s) signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente-et-unième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Kerry Group Services Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'Irlande, ayant son siège social à Prince's Street, Tralee, Co Kerry, Irlande, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés irlandais sous le numéro 116550 (l'Associé),

ici représenté par Marieke Kernet, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 31 décembre 2011,

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que 100% du capital social de Kerry Group Services International Limited, une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois de la République d'Irlande, ayant son siège social à Prince's Street, Tralee, Co Kerry, Irlande, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés irlandais sous le numéro 315603, constituée le 22 novembre 1999 (la Société) est détenu par l'Associé, en tant que détenteur légal (registered owner), représenté à la présente assemblée;

II. qu'il résulte du bilan de la Société que, au 31 décembre 2011, l'actif net de la Société correspond au moins à la valeur du capital social de la Société;

III. qu'il résulte également d'un certificat en date du 31 décembre 2011, émis par la gérance de la Société que, inter alia, sur la base des principes comptables généralement acceptés, l'actif net de la Société conformément au bilan annexé est d'au moins douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-). Depuis l'établissement du bilan, aucun changement important dans les affaires de la Société qui aurait porté l'actif net fait de la Société à moins de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) n'a eu lieu.

Une copie de ce certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

IV. que l'Associé a pris les résolutions suivantes :

Première résolution

L'Associé décide de transférer le principal bureau et établissement (mais pas le siège statutaire en conformité avec le droit des sociétés irlandais) et le lieu principal de gestion de la Société de la République d'Irlande au Luxembourg selon le présent acte notarié.

Deuxième résolution

L'Associé décide de fixer le principal bureau et établissement (mais pas le siège statutaire en conformité avec le droit des sociétés irlandais) et le principal lieu de direction de la Société au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'Associé décide (i) que la Société doit valablement exister sous le droit luxembourgeois en la forme d'une société à responsabilité limitée, conformément à l'article 159 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés du 10 août 1915, telle que modifiée, étant entendu que la Société continuera d'exister selon les lois de la République d'Irlande en tant que société irlandaise valablement constituée et (ii) uniquement pour les besoins du droit luxembourgeois ses statuts seront modifiés en conséquence. Le memorandum et articles d'association de la Société (ensemble les Statuts) auront la teneur suivante :

**«Partie I - Loi irlandaise sur les sociétés 1963 à 2009
Société a responsabilité limitée (Company Limited by shares)
Memorandum d'association de Kerry Group Services International Limited**

(Tel que modifié par une Résolution Spéciale du 10 juillet 2003)

(Tel que modifié par une Résolution Spéciale du 2 octobre 2009)

(Tel que modifié par une Résolution Spéciale du 31 décembre 2011)

1. Le nom de la Société est Kerry Group Services International Limited

2. L'objet pour lequel la Société est constituée est:

(a) la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

(b) Exercer l'activité de gestion et de transaction sous toute forme de propriété intellectuelle et informations, incluant non exhaustivement, les brevets, marques déposées, droits d'auteur, secrets commerciaux, procédures, savoir-faire, recettes, formules, inventions, droits attachés au dessin et informations confidentielles en général à toute société qui est une (i) filiale ou une holding (tel que défini par la Section 155 de la Loi sur les Sociétés irlandaise de 1963 telle que modifiée le cas échéant) de la Société ou (ii) toute filiale ou toute holding de la Société ou (iii) toute société qui fait partie du même groupe de société selon la loi luxembourgeoise sur les licences d'exploitation, y compris la loi luxembourgeoise daté du 2 septembre 2011 réglementant l'accès à certaines professions, telle qu'éventuellement modifiée (telle société, y compris la Société doit être elle-même doit être considérée comme «une Société du Groupe» et collectivement comme un «Groupe») et tout fournisseur de services à la Société et dans ce but de :

(i) louer, octroyer ou acquérir des licences, acheter, vendre, créer ou autrement acquérir ou disposer de quelle que façon que ce soit et selon les termes considérés comme appropriés, tout intérêt dans toute propriété intellectuelle, intégralement ou en parties, à ou de toute autre personne, entreprise ou société, y compris toute filiale ou société à laquelle elle est associée;

(ii) entreprendre ou faire entreprendre, des projets de recherche et développement et utiliser de quelle que manière que ce soit, quand elle l'estime approprié, les résultats obtenus au bénéfice de la Société;

(iii) apporter des compétences pour entreprendre, superviser, encadrer et contrôler les projets de recherche et développement qui peuvent être entrepris par toute personne, entreprise ou société, y compris filiale et sociétés associées, soit de sa propre initiative ou par contrat ou demandé par une société affiliée ou un tiers.

(c) D'obtenir par achat, location à bail, location ou par tout autre moyen d'acquisition, des machines, équipement, véhicules, emballages, matières premières et matériaux de toute description, services, immeubles et équipements et d'en disposer et faire toute autre chose qu'elle juge appropriée afin de :

(i) maximiser le pouvoir d'achat du Groupe;

(ii) coordonner, gérer, administrer et obtenir les avantages du programme de remises pour tous ces achats pour elle-même ou pour le Groupe

(iii) entreprendre ou faire entreprendre, des projets de recherche et développement et utiliser, quand elle l'estime approprié, les résultats obtenus au bénéfice de la Société ou du Groupe;

(d) Fournir des services contre récompense ou autre pour toute description à n'importe laquelle de ses filiales ou toute autre société du Groupe, tel qu'elle l'estime approprié;

(e) Obtenir par cession, achat ou d'une autre façon tout droit qui peut être utilisé pour générer de l'argent, soit par des revenus, des remises, des rabais, des commissions, des frais ou autrement et recevoir et tenir compte de cet argent.

(f) Acheter ou d'une autre manière acquérir et entreprendre toute ou partie du travail, des actifs, des affaires, de la propriété, des privilèges, contrats, droits, obligations et responsabilités de toute société, entreprise, partenariat ou personne ayant une activité que la Société est autorisée ou habilitée à entreprendre ou possède une propriété adéquate pour les objets de la Société ou toute société ou entreprise dans laquelle la Société détient des parts sociales, obligations, certificats d'obligations ou autres valeurs mobilières ou obligations, et pour payer pour la même chose en espèces ou en parts sociales ou autres valeurs mobilières ou obligations, de la Société ou partiellement en espèces et partiellement en parts sociales ou autres valeurs mobilières ou obligations ou toute autre considération et reprendre l'activité de la société, entreprise, partenariat ou personne dont les actifs ont été ainsi acquis.

(g) Fusionner avec toute autre société.

(h) Acheter, prendre en location ou en échange, ou acquérir d'une autre façon et détenir toute terre ou immeuble situé en Irlande ou toute partie du monde, ou des droits ou intérêts dans ces derniers ou en relation avec eux et gérer, exploiter ou laisser gérer ou exploiter en tout ou partie pour toute période et à un loyer et des conditions que la Société trouve appropriés,

(i) Faire une demande pour, acheter ou acquérir d'une autre façon tout brevet, brevets d'invention, licences, concessions et choses du même genre, conférant tout droit exclusif ou non-exclusif ou limité pour utiliser ou tout secret ou autre information sur toute invention qui peut sembler pouvoir être utilisée pour tout objectif de la Société ou l'acquisition desquels peut sembler calculé directement ou indirectement pour profiter à la Société et utiliser, exercer, développer ou exploiter des licences en relation avec ou s'avérant profiter à la propriété, aux droits ou informations ainsi acquis.

(j) Conclure un partenariat ou tout autre arrangement dans le but de partager des bénéfices, union d'intérêts, coopération, partenariat commercial, concession réciproque ou autrement avec toute personne ou société exerçant ou engagée ou sur le point d'exercer toute activité ou transaction que cette Société est autorisée à exercer ou s'engager dans toute activité ou transaction qui peut être conduite de manière à bénéficier directement ou indirectement à la Société.

(k) Prendre ou acquérir autrement et détenir des parts sociales et valeurs mobilières dans toute société autre que la Société et de vendre, détenir ou émettre de nouveau avec ou sans garantie ou autrement être en activité avec ceux-là.

(l) Conclure tout arrangement avec les Gouvernements ou autorités, suprêmes, municipales, locales ou autres, qui peut être propice aux objets de la Société ou à l'un d'entre eux et obtenir de ce Gouvernement ou autorité tout droit, privilège et concession que la Société pense favorable pour obtenir ou exercer et accomplir un tel arrangement, droits privilèges et concessions.

(m) Etablir, soutenir ou aider dans l'établissement ou le maintien des associations, institutions, fonds, trusts et autres véhicules destinés à bénéficier aux directeurs, ex-directeurs, employés ou ex-employés de la Société ou les dépendants ou les relations de telles personnes, et accorder des pensions et allocations et faire toute action ou chose ou prendre tout arrangement ou dispositions permettant aux employés de la Société ou toute autre personne mentionnée ci-dessus de devenir associés de la Société ou de participer autrement aux bénéfices de la Société dans des conditions et d'une façon que la Société pense appropriée et faire des paiements pour assurances et souscrire ou garantir de l'argent pour des œuvres de charité ou de bénévolat ou pour toute exposition ou pour tout objet public ou d'utilité, ou tout autre objet quel qu'il soit que la Société pense approprié.

(n) Promouvoir une ou plusieurs sociétés dans le but d'acquérir tout ou partie de la propriété et du passif de la Société pour tout autre but qui peut apparaître directement ou indirectement destiné à bénéficier à la Société.

(o) Généralement acheter, prendre en location, échanger, louer ou autrement acquérir toute propriété réelle ou personnelle et tout droit ou privilège que la Société pense nécessaire ou utile pour son activité.

(p) Investir ou gérer les fonds de la Société qui ne sont pas requis immédiatement de la manière qu'il pourra en être déterminé de temps à autre.

(q) Prêter et avancer de l'argent ou accorder des crédits ou des facilités financières à toute société du Groupe de toute manière et selon toutes modalités qui apparaissent opportuns et pour tout objectif quel qu'il soit, avec ou sans intérêt, et garantir, accorder des indemnités en rapport avec, accorder toute garantie ou sûreté ou obligation solidaire, ou autrement soutenir ou garantir, soit par engagement personnel ou par hypothèque ou gager tout ou partie de l'entreprise, propriété ou actifs (présent et futurs) ou par les deux méthodes, soit en soutien de telle garantie ou sûreté ou obligation solidaire ou autrement, le paiement de toute dette ou l'exécution de tout contrat ou obligation de toute société ou association ou entreprise ou toute personne membre du Groupe (y compris, sans préjudice à la généralité de ce qui a été précité, le paiement de tout capital, principal, dividendes ou intérêts sur tout capital social (stock), parts sociales, certificats d'obligations, obligations non garanties, billets à ordre, obligations ou autres valeurs mobilières de toute personne, autorité (suprême, locale ou municipale ou autre) ou société), y compris (sans préjudice à la généralité de ce qui précède) toute société qui est pour l'instant la société détenant la Société ou une filiale directe ou indirecte de la Société tel que défini à la Section 155 de la loi sur les sociétés irlandaises de 1963 ainsi que tout modification ou refonte de celle-ci, ou de toute filiale (telle que définie par cette Section) de la société parente de la Société ou toute filiale directe ou indirecte de la Société;

(r) Emprunter ou collecter de l'argent, soit avec ou sans sûreté ou garanti d'une façon que la Société juge approprié, et en particulier par l'émission de certificats d'obligations et d'obligations non garanties, par hypothèque ou autre sûreté sur tout ou partie de la propriété de la Société, présente et future, y compris son capital et acheter, racheter l'un de ces sûretés, dans les limites de la loi applicable.

(s) De rémunérer toute personne ou société pour services rendus ou à être rendus en plaçant ou aidant à placer ou en garantissant le placement de toute part sociale du capital de la Société ou tout certificat d'obligations, obligation non garantie ou autre sûreté de la Société, ou à la formation ou promotion de la Société ou de l'exercice de son activité.

(t) Prendre, faire, accepter, endosser, escompter, exécuter ou émettre des billets à ordre, lettres de change, connaissements, bons de souscription, certificats d'obligations et autre instruments négociables ou transférables.

(u) Vendre ou disposer de l'entreprise de la Société ou d'une partie pour des considérations que la Société juge appropriées et en particulier pour des parts sociales, certificats d'obligations ou sûretés de toute autre société ayant des objets en tout partie similaires à ceux de la Société.

(v) Adopter des moyens pour faire connaître les produits ou services de la Société qui apparaissent propices et en particulier en faisant de la publicité dans la presse, par des circulaires, par l'achat ou l'exposition d'œuvres d'art ou d'intérêts, par la publication de livres, périodiques et en décernant des prix, récompenses et donations.

(w) Obtenir un Acte des Oireachtas ou un Ordre Provisoire permettant à la Société d'exercer effectivement tous ses objets ou effectuant toute modification de la constitution de la Société ou pour tout autre but qui apparaît propice et d'opposer toute procédure ou application qui peut apparaître calculer directement ou indirectement pour nuire aux intérêts de la Société.

(x) Permettre à la Société d'être enregistrée ou reconnue dans tout pays ou lieu.

(y) Vendre, améliorer, gérer, développer, échanger, louer, hypothéquer, franchiser, disposer de, tenir compte ou autrement s'occuper de tout ou partie de la propriété et des droits de la Société.

(z) Faire tout ou partie des choses ci-dessus dans n'importe quelle endroit du monde, en tant que mandant, agent, indépendant, ou autrement et par des administrateurs ou autrement seule ou en association avec d'autres.

(aa) Distribuer toute propriété de la Société en nature parmi les membres.

(bb) Faire toutes les choses que la Société juge accessoire ou propice à l'accomplissement des objets ci-dessus ou de l'un deux.

(cc) Transférer sans frais tout ou partie de propriété à toute personne ou société, de disposer de toute ou partie de l'activité ou de la propriété de la Société, soit ensemble ou en partie afin que la Société en effectuant toute vente ou autre disposition de ses actifs en tout ou partie peut le faire pour cette raison en argent ou en valeur ou sans frais quel qu'il soit, ainsi que la Société le pense approprié.

A condition que :

(i) Le mot «société» dans cette Clause, sauf quand il est utilisé pour faire référence à cette Société, doit être entendu comme incluant tout partenariat ou autre groupe de personnes, incorporés ou non, domicilié en Irlande ou ailleurs et l'intention est que les objets spécifiés dans chaque paragraphe de cette Clause doit excepter où cela est expressément prévu dans un paragraphe ne pas être limitatif ou restrictif par référence à, ou déduction des termes d'un autre paragraphe; et

(ii) les dispositions de cette Clause doivent être sujettes à l'obtention de la Société, quand cela est nécessaire afin d'exercer effectivement ses objets, une licence, un permis ou une autorité ainsi que cela peut être requis par toute loi applicable. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3. La responsabilité des membres est limitée.

4. Le capital social libéré est autorisé de la Société est de EUR 12.500.- divisé en 12.500 parts sociales ordinaires entièrement libérées de EUR 1.- chacune.

5. Les parts sociales formant le capital social (augmenté ou réduit), il peut être augmenté ou réduit et divisé en classes et émis avec des droits spéciaux, des privilèges et des conditions ou avec des qualifications en ce qui concerne la préférence, le dividende, le capital, le vote, le rachat ou tout autre particularité et être détenus en de tels termes qui peuvent leur être attachés, ainsi qu'il peut être prévu de temps à autre par les Statuts et Règles (Regulation) originaux ou modifiés de la Société mais afin que lorsque des parts sociales sont émises avec un droit préférentiel ou spécial, ces droits ne doivent pas être altérés autrement que par les Statuts de la Société.

Partie II - Loi irlandaise sur les sociétés 1963 à 2009
Société à responsabilité limitée (Company limited by shares)
Articles de Kerry Group Services International Limited
Introduction

1. La Société est une société privée au sens de la loi irlandaise de 1963 (la Loi Irlandaise) et une société à responsabilité limitée au sens de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi Luxembourgeoise) et les dispositions réglementaires («Règles») figurant dans Part II de la Table A dans le First Schedule de la Loi Irlandaise (dénommé ci-après Table A) et les dispositions correspondantes de la Loi Luxembourgeoise doivent s'appliquer à la Société sauf si elles sont exclues ou modifiées par les présentes.

2. La Société est formée pour une durée indéterminée. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Privilège

3. Le privilège conféré par la Règle 11 de la Partie I de la Table A ne doit pas être rattachée aux parts sociales et cette Règle doit être modifiée en conséquence.

Gérance et Centre des intérêts principaux

4. La Société aura son siège statutaire en Irlande et son principal établissement et centre des intérêts principaux au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Capital

5. Le capital social de la Société émis et autorisé est de EUR 12.500.-, divisé en 12.500 parts sociales entièrement libérées de EUR 1.- chacune.

6. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Transfert de parts sociales

7. Toute part sociale d'un associé décédé peut être transférée par son exécuteur testamentaire ou administrateur à la veuve ou au veuf, à l'enfant ou le petit-enfant de cet associé décédé et la Règle 3 de la Partie II de la Table A doit être modifiée en conséquence, sous réserve des dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

8. Un instrument de transfert de part sociale ne doit pas être attesté et la Règle 22 de la Partie I de la Table A doit être modifiée en conséquence. Le transfert de parts sociales doit être effectué et notifié à la Société conformément avec les dispositions de la Loi Luxembourgeoise, et en particulier son article 189.

Résolutions

9. Toute résolution par écrit, comme mentionné dans la Règle 109 de la Partie I ou Règle 6 de la Partie II de la Table A, peut consister en plusieurs documents dans une forme similaire, chacune signée par un ou plusieurs Gérants ou associés (ou leurs mandataires) respectivement dans ces Règles ci-dessus.

Pouvoirs d'emprunt

10. Le conseil de gérance (le Conseil) peut exercer tous les pouvoirs conférés par la Règle 79 de la Partie I de la Table A sans aucune limitation de montant pour le moment, restant non libéré de cet argent emprunté ou garanti et la disposition limitant un tel montant figurant dans cette Règle ne doit pas s'appliquer.

Achat de parts sociales

11. Sous réserve des dispositions de la loi irlandaise sur les sociétés de 1990 et de tout droit conférés aux détenteurs de toute classe de parts sociales, la Société peut acheter tout ou partie de ses parts sociales de toute classe et peut annuler ou réémettre celles-ci de la même façon. Aucun rachat par la Société de ses propres parts sociales n'aura lieu sans que cela ait été décidé par une résolution spéciale des associés de la Société.

Gérants

12. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi Irlandaise ou la Loi Luxembourgeoise aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

13. Toutes les réunions des Gérants ou tout comité de Gérants doivent être tenus au Luxembourg et toute autre réunion des gérants tenue en dehors du Luxembourg ne seront pas valablement constituées.

14. Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil doivent être valablement adoptées à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés.

15. Les Gérants de la Société ne seront pas obligés de se retirer par rotation et les Règles de 92 à 100 (inclusive) de la Partie I de la Table A doivent être modifiées en conséquence.

16. A moins que et jusqu'à ce que la Société réunie en assemblée générale en décide autrement, le nombre de Gérants ne doit pas être inférieur à deux ni supérieur à sept et la Règle 75 de Part I de la Table A doit être modifiée en conséquence.

17.

(a) Aux fins de ces Statuts, les moyens modernes de communication par téléphone, visio-conférence ou tout autre moyen de communication d'un nombre de Gérants qui n'est pas inférieur au quorum doit être considérée comme une réunion des Gérants valablement constituée et toutes les dispositions de ces Statuts en rapport avec les réunions des Gérants doivent s'appliquer à de telles réunions.

(a) Chaque Gérant prenant part à la réunion doit être en mesure d'entendre chacun des autres Gérants participant.

(b) Au début de la réunion, chaque Gérant présent doit mentionner sa présence et qu'il accepte que la conversation doit être considérée comme une réunion des Gérants.

(c) Un Gérant ne doit pas cesser de prendre part à la réunion en déconnectant son téléphone ou tout autre moyen de communication sans avoir obtenu l'accord exprès du Président de la réunion et un Gérant doit être définitivement présumé avoir été présent et avoir composé le quorum tout au long de la réunion à moins qu'il n'ait préalablement obtenu l'accord exprès du Président de la réunion pour quitter ladite réunion.

(d) Un procès-verbal du déroulement d'une telle réunion par téléphone ou autre moyen de communication doit être une preuve suffisante d'un tel déroulement et du respect de toutes les formalités nécessaires si certifié comme un procès-verbal correct par le Président de la réunion.

(e) Si un Gérant assiste à une réunion des Gérants par des moyens modernes de communication par téléphone, visio-conférence ou tout autre moyen de communication, une majorité de Gérants et le Président de cette réunion doit être présent au Luxembourg afin que la réunion soit correctement convoquée.

18. Des résolutions circulaires écrites signées par tous les Gérants sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

19.

(a) Deux Gérants maximum peuvent être résidents en Irlande.

(b) Toutes les réunions des Gérants ou de tout comité des Gérants est tenu à Luxembourg. Aucune des fonctions du Conseil afférents à la gestion et au contrôle de la Société ne peut être exercé ou exerçable en Irlande.

(c) Toute délégation de pouvoirs ou de devoirs par les Gérants doit être, quand effectuée au profit d'une personne physique, à un résident non-irlandais ou un ensemble de personnes parmi lesquelles au moins une n'est pas un résident irlandais ou lorsque la délégation est effectuée au profit d'une société ou d'une entreprise dont le siège social ou le principal établissement n'est pas situé en Irlande.

(d) Un Gérant peut avoir des fonctions rémunérées dans la Société (autre que celle d'Auditeur) en rapport avec la fonction de Gérant et peut conclure des contrats et arrangements ou faire des affaires avec la Société et ne doit pas être démis de ses fonctions de ce fait et ne doit pas être tenu responsable de rendre compte à la Société pour un bénéfice émanant de tels contrats ou arrangements ou d'affaires auxquels il est partie ou dans lesquels il est intéressé ou étant en même temps un Gérant de la Société, à condition que ce Gérant divulgue au Conseil avant ou au moment de la détermination du contrat, de l'arrangement ou de l'affaire, son intérêt ou si un tel intérêt est acquis par la suite, à condition que il divulgue au plus tôt au Conseil le fait qu'il a acquis un tel intérêt et ce Gérant doit être autorisé à voter et compté dans le quorum.

20. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux Gérants.

Assemblées générales

21. La Règle 47 de la Table A ne s'applique pas à la Société.

22. Sous réserve du consentement écrit de tous les associés de la Société autorisés à assister et à voter à l'assemblée générale de la Société, chaque assemblée générale annuelle et toute assemblée générale extraordinaire sont tenus au Luxembourg.

23. Si le nombre d'associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25), des résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit.

24. La Règle 50 de la Table A est remplacée par ce qui suit : Les gérants peuvent, dès qu'ils le pensent approprié, convoquer une assemblée générale extraordinaire, et les assemblées générales extraordinaires sont aussi convoquées à leur demande ou à défaut, peuvent être convoquées par de tels requérants, tel que prévu par section 132 de la Loi Irlandaise. Si, à tout moment, il n'y a pas assez de gérants disponibles capables d'agir afin de réunir le quorum, tout gérant ou deux associés de la société peuvent convoquer une assemblée générale extraordinaire de la même manière le plus tôt que possible comme si les assemblées étaient convoquées par les Gérants.

25. La Règle 70 de la Table A est remplacée par ce qui suit : L'instrument qui nomme un mandataire et la procuration ou autre autorité, le cas échéant, sous laquelle il est signé, ou une copie certifiée par notaire de cette procuration doit être déposée au siège social ou à l'endroit spécifié pour cela dans la notification convoquant la réunion, pas moins de 48 heures avant la tenue de la réunion ou d'une réunion ajournée à laquelle la personne nommée dans cet instrument propose de voter ou en case d'élections, pas moins de 48 heures avant l'heure fixée pour l'élection, et à défaut, la procuration ne peut être considéré comme valable.

Gérant

26. Le Conseil peut, de temps à autres, nommer un ou plusieurs Gérants qui auront des fonctions exécutives (avec des pouvoirs spécifiques) dans la gestion des affaires de la Société, y compris la fonction de Président ou Président Adjoint ou Co-Gérant ou Gérant Général Adjoint ou Assistant, ainsi que peuvent le décider les Gérants et selon les termes qu'ils pensent appropriés, et si aucune période ou termes ne sont fixés, ce cadre devra se conformer aux instructions qui peuvent lui être données par les Gérants de temps à autres, et la nomination peut être révoquée à tout moment et dans tous les cas, sa nomination doit être automatiquement déterminée (sous réserve de toute demande qu'il peut avoir pour dommages-intérêts pour non-respect d'un contrat de service entre lui et la Société si il doit cesser d'être Gérant et la Règle 110 de la Partie I de la Table A doit être en conséquence.

27. Tout gérant que les Gérants peuvent nommer ne doit pas être un résident irlandais.

Procurations

28. Le Conseil peut, de temps à autre, et à tout moment par une procuration, nommer toute société, entreprise, personne ou un ensemble de personnes, nommés directement ou indirectement par le Conseil, pour être le ou les mandataires de la Société à cette fin avec des pouvoirs, autorités et discrétions (n'excédant pas celles investis par les gérants aux termes de ces statuts) et pour une période et selon les conditions qu'ils décident appropriés et une telle procuration peut contenir des dispositions de protection des personnes faisant affaire avec un tel mandataire ainsi que le Conseil le pense approprié et peut aussi autoriser un tel mandataire à déléguer des pouvoirs, autorités et discrétions qui lui sont investis.

Sceau de la société

29. La Société peut avoir un sceau officiel pour l'utiliser à l'étranger selon les dispositions de la Loi Irlandaise, où et ainsi qu'en décide le Conseil, et la Société peut par écrit, par le sceau commun nommer tout agent, comité(s) à l'étranger pour être les agents de la Société dûment autorisé, afin d'apposer ou d'utiliser ce sceau, officiel et peut imposer des restrictions sur son utilisation ainsi que cela peut être décidé, sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise. Toute référence faite dans ces statuts au sceau commun de la Société, la référence doit, autant que cela peut être applicable, doit être considérée comme incluant ce sceau officiel comme exposé ci-dessus.

Divers

30. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

31. Toute question qui n'est pas expressément gouverné par ces Statuts sont déterminés en fonction de la loi applicable, sous réserve de toute disposition de la loi applicable à laquelle il ne peut être dérogé, et avec tout accord conclu par les associés de temps à autres.»

Quatrième résolution

L'Associé décide de confirmer la nomination des personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Declan Crowley, trésorier de groupe, né le 15 avril 1959, à Cork (Irlande), avec adresse professionnelle à Prince's Street, Tralee, Co Kerry, Irlande;
- Benoît Bauduin, gérant de société, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique) avec adresse professionnelle à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;
- Patrick Moinet, gérant de société, né le 6 juin 1975, à Bastogne (Belgique) avec adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;
- Ronan Deasy, gérant de société, né le 26 décembre 1964, à Cork (Irlande), avec adresse professionnelle à Prince's Street, Tralee, Co Kerry, Irlande; et
- Fabio Ciulla, gérant de société, né le 12 décembre 1980, à Reggio Emilia (RE) en Italie, avec adresse professionnelle au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Cinquième résolution

L'Associé décide de nommer Deloitte Audit, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895 en tant que réviseur d'entreprises de la Société pour une période d'un an, jusqu'à ce que l'assemblée générale des associés se prononce sur l'approbation des comptes 2011 soit tenue, et afin d'éviter toute incertitude, de confirmer Deloitte & Touche, une société à responsabilité limitée de droit irlandais, ayant son siège social à at Earlsfort Terrace, Dublin 2, Irlande, en tant qu'auditeur externe de la Société pour des considération de droit irlandais pour une période d'un an, jusqu'à ce que l'assemblée générale des associés se prononce sur l'approbation des comptes 2011 soit tenue.

Frais estimes

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société ou qui seront mis à sa charge en raison du présent acte sont estimés à environ sept mille euros (€ 7.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire agissant pour le compte des parties comparantes, le mandataire a signé ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: Kernet, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 janvier 2012. Relation: EAC/2012/520. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012017904/738.

(120021960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

World Domain S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 137.638.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012026265/10.

(120033750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

euroscript international S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 55, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 122.347.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS LUXEMBOURG

Référence de publication: 2012026282/10.

(120034674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

A.M.Z. EUROP SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 152.454.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-Les-Bains, le 17 février 2012.

Référence de publication: 2012026284/10.

(120034323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

AKT Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 188.374,25.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 138.175.

Il résulte du transfert des parts sociales en date du 15 février 2012 que:

AKT Investments S.à r.l ayant pour adresse le 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg a transféré 1,993 parts sociales ordinaires, 2,366 parts sociales préférentielles de classe A et 214 parts sociales préférentielles de classe B à Raul Etelämäki ayant pour adresse le Pursimiehenkatu 12 B 26, 00150 Helsinki, Finlande.

Luxembourg, le 28 février 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012026308/16.

(120034261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Atollex SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 12.511.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ATOLLEX SPF S.A.
Ch. FRANCOIS / J-R. BARTOLINI
Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012026320/12.

(120034676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Alpha Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 143.386.

Par la présente, je vous remets ma démission en tant que gérant de votre société avec effet immédiat.
Luxembourg, le 29 février 2012.

Christian Tailleur.

Référence de publication: 2012026290/9.

(120034718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Alpha Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 143.386.

Par la présente, je vous remets ma démission en tant que gérant de votre société avec effet immédiat.
Luxembourg, le 29 février 2012.

James Body.

Référence de publication: 2012026291/9.

(120034718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Alpha Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 143.386.

Par la présente, je vous remets ma démission en tant que gérant de votre société avec effet immédiat.
Luxembourg, le 29 février 2012.

Keimpe Reitsma.

Référence de publication: 2012026292/9.

(120034718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Alpha Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 143.386.

Par la présente, je vous remets ma démission en tant que gérant de votre société avec effet immédiat.
Luxembourg, le 29 février 2012.

Sofia Silva.

Référence de publication: 2012026293/9.

(120034718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Audit & Consulting Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 151.342.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012026300/9.

(120034394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Allmedialux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 2, Duerfstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 142.647.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012026310/9.

(120034320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Abrego Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 79.584.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2012.

Référence de publication: 2012026302/10.

(120034745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

ACME Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 154.164.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012026303/10.

(120034344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Adapam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 51.929.

Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ADAPAM S.A.

Signature

Référence de publication: 2012026305/11.

(120034478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Agopia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 8, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 108.281.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012026306/10.

(120034681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Fidom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 96.945.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2012.

Pour la société

Fernand ENTRINGER

Liquidateur

Référence de publication: 2012026400/13.

(120034424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

AGT Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 33.410.

—
Procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires ayant lieu le 20 janvier 2012 à 15.00 heures

Il en résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui es tenu à Luxembourg en date du 20 janvier 2012 que:

Le Conseil d'Administration a accepté:

1. Le changement d'adresse de monsieur Jacobus Gerrit van der Waal en: 15 rue Jean Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg,

2. Et le tout avec effet au 20 janvier 2012 jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015

Fait à Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Référence de publication: 2012026307/14.

(120034515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Alliance Atlantis International Television Distribution, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.697,38.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 136.438.

—
Constituée par devant Me Jean Seckler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 janvier 2008, acte publié au Mémorial C no 695

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alliance Atlantis International Television Distribution

Nicole Götz

Gérant

Référence de publication: 2012026309/14.

(120034715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

AMS Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 93.714.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012026311/10.

(120034684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Aparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

R.C.S. Luxembourg B 51.264.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Mandataire

Référence de publication: 2012026314/11.

(120034483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

APF FinCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.440.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 février 2012.

Pour APF Finco S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012026315/14.

(120034317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Aronde S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.126.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 février 2012.

Référence de publication: 2012026319/10.

(120034746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

APF Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.051.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 février 2012.

Pour APF Holding Company S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012026316/14.

(120034316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

APF 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.050.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 février 2012.

Pour APF 1 S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012026317/14.

(120034319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

APF 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.052.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 février 2012.

Pour APF 2 S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012026318/14.

(120034318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Commercial Real Estate Loans SCA, Société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 157.337.

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of January.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

Mr. Christophe DAUM, employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in his capacity as a special proxyholder of Commercial Real Estate Loans SCA, a partnership limited by shares - specialised investment fund (société en commandite par actions - fonds d'investissement spécialisé), having its registered office at 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, incorporated on 30 November 2010 pursuant to a deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 44, dated 10 January 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 157.337, whose articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary Me Gérard Lecuit on 27 October 2011, and which has been published in the Mémorial number 3126, dated 20 December 2011 (the "Company"),

by virtue of the resolutions adopted by the board of Directors (the "Board") of Commercial Real Estate Loans General Partner SA, a public limited company (société anonyme) with registered office at 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 157.317, acting as general partner (the "General Partner") of the Company on 25 November 2011 and 9 December 2011, excerpt of which resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at nineteen million four hundred fifty four thousand five hundred forty nine euros (EUR 19,454,549.-), divided into one (1) management share with a par value of one thousand euros (EUR 1,000.-) and nineteen million four hundred fifty three thousand five hundred forty nine (19,453,549) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares"), themselves divided into nine million five hundred thirty seven thousand three hundred twenty two (9,537,322) Class A Ordinary Shares in the Commercial Real Estate Loans SCA - CRE Senior 1 compartment (the "Compartment CRE Senior 1") and nine million nine hundred sixteen thousand two hundred twenty seven (9,916,227) Class A Ordinary Shares in the Commercial Real Estate Loans SCA - AXA CRE Senior 1 compartment (the "Compartment AXA CRE Senior 1"), with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

II. That pursuant to article 5 of the Articles, the authorised capital of the Company has been fixed at three hundred fifty million euros (EUR 350,000,000.-) and that pursuant to the same article 5, the General Partner of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company by the creation of new redeemable Ordinary Shares of the relevant Class and Compartment with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per Ordinary Share, article 5 of the Articles then to be amended so as to reflect the increase of capital.

First issuance of new Class A Ordinary Shares:

III. That the Board, in its resolutions adopted at the meeting held on 25 November 2011 has accepted the subscription, by the investors enumerated below, of twenty million two hundred thousand (20,200,000) new Class A Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the already existing Class A Ordinary

Shares, for an amount of twenty million two hundred thousand euros (EUR 20,200,000.-) together with a total share premium of one hundred eighty one million eight hundred thousand euros (EUR 181,800,000.-) as follows:

Axa Belgium SA ("AXA Belgium"): 14,500,000 Class A Ordinary Shares in respect of the Compartment AXA CRE Senior 1

CNP Assurances SA investing through the Poste Actif - 270 ("Poste Actif -270"): 1,832,143 Class A Ordinary Shares in respect of the Compartment CRE Senior 1

CNP Assurances SA investing through the EVJ Canton ("EVJ"): 1,832,143 Class A Ordinary Shares in respect of the Compartment CRE Senior 1

CNP Assurances SA investing through the CNP Trésor - 272 ("Poste Trésor -272"): 407,143 Class A Ordinary Shares in respect of the Compartment CRE Senior 1

Scor Switzerland AG ("Scor"): 610,714 Class A Ordinary Shares, in respect of the Compartment CRE Senior 1

Groupama Gan Vie ("Groupama"): 1,017,857 Class A Ordinary Shares, in respect of the Compartment CRE Senior 1

IV. That all these new Class A Ordinary Shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up, together with the share premium, by contributions in cash to the Company as confirmed on 21 December 2011, so that the total amount of two hundred and two million euros (EUR 202,000,000.-) representing the amount paid for the nominal value of the new Class A Ordinary Shares (for an amount of EUR 20,200,000.-) and the payment of a share premium (for an amount of EUR 181,800,000.-) has been at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

V. That the Board, further to the payment to the Company of the relevant contributions by the aforesaid subscribers, has decided to issue five million seven hundred thousand (5,700,000) new Class A Ordinary Shares in respect of the Compartment CRE Senior 1 and fourteen million five hundred thousand (14,500,000) new Class A Ordinary Shares in respect of the Compartment AXA CRE Senior 1 to the aforesaid subscribers.

VI. That the Board, in its resolutions adopted at the meeting held on November 25, 2011 and in accordance with the authority conferred to it pursuant to article 5 of the Articles, has decided to increase the issued share capital of the Company by an aggregate amount of twenty million two hundred thousand euros (EUR 20,200,000.-) representing an increase of share capital of EUR 5,700,000.- in respect of the Compartment CRE Senior 1 and an increase of share capital of EUR 14,500,000.- in respect of the Compartment AXA CRE Senior 1.

Second issuance of new Class A Ordinary Shares:

VII. That the Board, in its resolutions adopted at the meeting held on December 9 2011 has accepted the subscription, by the investors enumerated below, of four million one hundred fifty-seven thousand (4,157,000) new Class A Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the already existing Class A Ordinary Shares, for an amount of four million one hundred fifty-seven thousand euros (EUR 4,157,000.-) together with a total share premium of thirty-seven million four hundred thirteen thousand euros (EUR 37,413,000.-) as follows:

AXA Belgium: 2,573,000 Class A Ordinary Shares in respect of the Compartment AXA CRE Senior 1

Poste Actif -270: 509,143 Class A Ordinary Shares in respect of the Compartment CRE Senior 1

EVJ: 509,143 Class A Ordinary Shares in respect of the Compartment CRE Senior 1

Poste Trésor -272: 113,143 Class A Ordinary Shares in respect of the Compartment CRE Senior 1

Scor: 169,714 Class A Ordinary Shares in respect of the Compartment CRE Senior 1

Groupama: 282,857 Class A Ordinary Shares in respect of the Compartment CRE Senior 1

VIII. That all these new Class A Ordinary Shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up, together with the share premium, by contributions in cash to the Company as confirmed on 10 January 2012, so that the total amount of forty-one million five hundred seventy thousand euros (EUR 41,570,000.-) representing the amount paid for the nominal value of the new Class A Ordinary Shares (for an amount of EUR 4,157,000.-) and the payment of a share premium (for an amount of EUR 37,413,000) has been at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

IX. That the Board, further to the payment to the Company of the relevant contributions by the aforesaid subscribers, has decided to issue one million five hundred eighty-four thousand (1,584,000) new Class A Ordinary Shares in respect of the Compartment CRE Senior 1 and two million five hundred seventy-three thousand (2,573,000) new Class A Ordinary Shares in respect of the Compartment AXA CRE Senior 1 to the aforesaid subscribers.

X. That the Board, in its resolutions adopted at the meeting held on December 9, 2011 and in accordance with the authority conferred to it pursuant to article 5 of the Articles, has decided to increase the issued share capital of the Company by an aggregate amount of four million one hundred fifty-seven thousand euros (EUR 4,157,000.-) representing an increase of share capital of one million five hundred eighty-four thousand euros (EUR 1,584,000.-) in respect of the Compartment CRE Senior 1 and an increase of share capital of two million five hundred seventy-three thousand euros (EUR 2,573,000.-) in respect of the Compartment AXA CRE Senior 1.

Third issuance of new Class A Ordinary Shares:

XI. That the Board, in its resolutions adopted at the meeting held on December 9 2011 has accepted the subscription, by the investors enumerated below, of one million one hundred twenty-one thousand four hundred twenty-two

(1,121,422) new Class A Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the already existing Class A Ordinary Shares, for an amount of one million one hundred twenty-one thousand four hundred twenty-two euros (EUR 1,121,422.-) together with a total share premium of ten million ninety-two thousand seven hundred ninety-eight euros (EUR 10,092,798.-) as follows:

Mutavie S.A., a European public limited company (société anonyme européenne) existing under the laws of France having its registered office at 9, rue des Iris, 79000 Bessines, France, and registered with the Trade and Companies of Niort under number 315 652 263: 1,121,422 Class A Ordinary Shares in respect of the Compartiment CRE Senior 1

XII. That all these new Class A Ordinary Shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up, together with the share premium, by contributions in cash to the Company as confirmed on 10 January 2012, so that the total amount of eleven million two hundred fourteen thousand two hundred twenty euros (EUR 11,214,220.-) representing the amount paid for the nominal value of the new Class A Ordinary Shares (for an amount of EUR 1,121,422.-) and the payment of a share premium (for an amount of EUR 10,092,798.-) has been at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

XIII. That the Board, further to the payment to the Company of the relevant contributions by the aforesaid subscribers, has decided to issue one million one hundred twenty-one thousand four hundred twenty-two (1,121,422) new Class A Ordinary Shares in respect of Compartiment CRE Senior 1 to the aforesaid subscribers.

XIV. That the Board, in its resolutions adopted at the meeting held on December 9, 2011 and in accordance with the authority conferred to it pursuant to article 5 of the Articles, has decided to increase the issued share capital of the Company by an amount of one million one hundred twenty-one thousand four hundred twenty-two euros (EUR 1,121,422.-) in respect of the Compartiment CRE Senior 1.

XV. That as a consequence of the above mentioned increases of the issued share capital of the Company, the first paragraph of article 5 of the Articles is therefore amended and shall read as follows:

" Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed capital of the Company is fixed at EUR 44,932,971.- (Forty-Four Million Nine Hundred Thirty-Two Thousand Nine Hundred seventy-One Euro), divided into 1 (one) Management Share held by the General Partner in Commercial Real Estate Loans SCA and 44,931,971 (Forty-Four Million Nine Hundred Thirty-One Thousand Nine Hundred Seventy-One Euro), Class A Ordinary Shares, held by two Class A Limited Shareholders, respectively 17,942,744 (Seventeen Million Nine Hundred Forty-Two Thousand Seven Hundred Forty-Four) Class A Ordinary Shares in the Commercial Real Estate Loans SCA - CRE Senior 1 Compartiment and 26,989,227 (Twenty-Six Million Nine Hundred Eighty-Nine Thousand Two Hundred Twenty Seven) Class A Ordinary Shares in the Commercial Real Estate Loans SCA - AXA CRE Senior 1 Compartiment, all Shares being fully paid up. These Ordinary Shares are redeemable in accordance with the provisions of article 49-8 of the 1915 Law and these Articles of Incorporation."

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately seven thousand five hundred euros (EUR 7,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze le onze janvier.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire, de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Christophe DAUM, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Commercial Real Estate Loans S.C.A., une société en commandite par actions qualifiée de fond d'investissement spécialisé (FIS) ayant son siège social au 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, constituée le 30 novembre 2010 suivant acte du notaire Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés (le "Memorial") numéro 44 en date du 10 janvier 2011, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.337, dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du soussigné notaire Maître Gérard LECUIT, en date du 27 octobre 2011, publié au Mémorial numéro 3126 en date du 20 décembre 2011 (la "Société"),

en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par résolutions adoptées par le conseil d'administration de l'associé commandité de la Société (le "Conseil") Commercial Real Estate Loans General Partner S.A., une société anonyme, ayant son

siège social au 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.317, agissant en qualité d'associé commandité de la Société ("Associé Commandité"), en date du 25 novembre 2011 et du 9 décembre 2011, un extrait desdites résolutions, après avoir été signés "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront enregistrés.

Laquelle comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à dix-neuf millions quatre cent cinquante quatre mille cinq cent quarante neuf euros (EUR 19.454.549,-), représenté par une action (1) de commandité ("Action de Commandité") ayant une valeur nominale de mille Euro (EUR 1.000,-) et par dix-neuf millions quatre cent cinquante trois mille cinq cent quarante neuf (19.453.549 actions ordinaires de classe A (les "Actions Ordinaires de Classe A"), elles mêmes représentées par neuf millions cinq cent trente sept mille trois cent vingt deux (9.537.322) Actions Ordinaires de Classe A dans le compartiment Commercial Real Estate Loans S.C.A.-CRE Senior 1 et neuf millions neuf cent seize mille deux cent vingt sept (9.916.227) Actions Ordinaires de Classe A dans le compartiment Commercial Real Estate Loans S.C.A.- AXA CRE Senior 1, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) toutes les actions étant entièrement libérées.

II. Qu'en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à trois cent cinquante millions Euro (EUR 350.000.000,-) et qu'en vertu du même article 5, l'Associé Commandité de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital par émission de nouvelles Actions Ordinaires rachetables de la Classe et du Compartiment concernés d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) par Action Ordinaire l'article 5 des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

Première émission de nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie A:

III. Que le Conseil de l'Associé Commandité de la Société a, dans les résolutions adoptées lors de la réunion du 25 novembre 2011 a accepté la souscription, par les investisseurs mentionnés ci-dessous, de vingt millions deux cent mille (20.200.000) nouvelles Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les Actions Ordinaires de Classe A existantes pour un montant de vingt millions deux cent mille Euros (EUR 20.200.000) ainsi que le paiement d'une prime d'émission totale de cent quatre vingt un millions huit cent mille Euros (EUR 181.800.000,-) comme suit:

Axa Belgium SA, une société anonyme soumise au droit belge, ayant son siège social au 25 Boulevard du Souverain, B-1170 Bruxelles, Belgique ("AXA Belgium"): 14.500.000 Actions Ordinaires de Class A relatives au Compartiment AXA CRE Senior 1.

CNP Assurances SA., une société anonyme soumise au droit français, ayant son siège social au 4, place Raoul Dautry F-75015 Paris France, investissant au travers de Poste Actif - 270 ("Poste Actif -270"): 1.832.143 Actions Ordinaires de Class A relatives au Compartiment CRE Senior 1.

CNP Assurances SA., une société anonyme soumise au droit français, ayant son siège social au 4, place Raoul Dautry F-75015 Paris France, investissant au travers d'EVJ Canton ("EVJ"): 1.832.143 Actions Ordinaires de Class A relatives au Compartiment CRE Senior 1.

CNP Assurances SA., une société anonyme soumise au droit français, ayant son siège social au 4, place Raoul Dautry F-75015 Paris France, investissant au travers de CNP Tresor - 272 ("Poste Tresor -272"): 407.143 Actions Ordinaires de Class A relatives au Compartiment CRE Senior 1.

Scor Switzerland AG, une société anonyme soumise au droit suisse, enregistrée au registre de Zurich sous le numéro CH-170.3.024.826-2 ("Scor"): 610.714 Actions Ordinaires de Class A relatives au Compartiment CRE Senior 1.

Groupama Gan Vie, une société anonyme soumise au droit français, enregistrée au registre de Paris sous le numéro 340 427 616 ("Groupama"): 1.017.857 Actions Ordinaires de Class A relatives au Compartiment CRE Senior 1.

IV. Que toutes les nouvelles Actions Ordinaires de Classe A ont été entièrement souscrites par les souscripteurs susnommés et libérées intégralement, avec une prime d'émission, par des versements en numéraire à la Société lesquels ont été confirmés le 21 décembre 2011, de sorte que la somme de deux cent deux millions d'euros (EUR 202.000.000,-) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social et incluant le paiement de la prime d'émission pour un montant de cent quatre vingt un millions huit cent mille Euros (EUR 181.800.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

V. Que le Conseil de l'Associé Commandité de la Société a, suivant réception par la Société des fonds de souscription par les investisseurs susmentionnés, décidé l'émission de cinq millions sept cent mille (5.700.000) nouvelles Actions Ordinaires de Classe A par le compartiment CRE Senior 1 et quatorze millions cinq cent mille (14.500.000) nouvelles Actions Ordinaires de Classe A par le compartiment AXA CRE Senior 1.

VI. Que le Conseil de l'Associé Commandité de la Société a, dans les résolutions adoptées lors de la réunion du 25 novembre 2011 et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, décidé l'augmentation du capital social de la Société pour un montant de vingt millions deux cent mille euros (EUR 20.200.000,-) représentant une augmentation de capital pour un montant de cinq millions sept cent mille euros (EUR 5.700.000,-) pour le compartiment CRE Senior 1 et une augmentation de capital pour un montant de quatorze millions cinq cent mille euros (EUR 14.500.000,-) pour le compartiment AXA CRE Senior 1.

Deuxième émission de nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie A:

VII. Que le Conseil de l'Associé Commandité de la Société a, dans les résolutions adoptées lors de la réunion du 9 décembre 2011 a accepté la souscription, par les investisseurs mentionnés ci-dessous, de quatre millions cent cinquante sept mille (4.157.000) nouvelles Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les Actions Ordinaires de Catégorie A existantes pour un montant de quatre millions cent cinquante sept mille Euros (EUR 4.157.000,-) ainsi que le paiement d'une prime d'émission totale de trente sept millions quatre cent treize mille Euros (EUR 37.413.000,-) comme suit:

Axa Belgium SA, une société anonyme soumise au droit belge, ayant son siège social au 25 Boulevard du Souverain, B-1170 Bruxelles, Belgique ("AXA Belgium"): 2.573.000 Actions Ordinaires de Class A relatives au Compartiment AXA CRE Senior 1.

CNP Assurances SA., une société anonyme soumise au droit français, ayant son siège social au 4, place Raoul Dautry F-75015 Paris France, investissant au travers de Poste Actif - 270 ("Poste Actif -270"): 509.143 Actions Ordinaires de Class A relatives au Compartiment CRE Senior 1.

CNP Assurances SA., une société anonyme soumise au droit français, ayant son siège social au 4, place Raoul Dautry F-75015 Paris France, investissant au travers d'EVJ Canton ("EVJ"): 509.143 Actions Ordinaires de Class A relatives au Compartiment CRE Senior 1.

CNP Assurances SA., une société anonyme soumise au droit français, ayant son siège social au 4, place Raoul Dautry F-75015 Paris France, investissant au travers de CNP Tresor - 272 ("Poste Tresor -272"): 113.143 Actions Ordinaires de Class A relatives au Compartiment CRE Senior 1.

Scor Switzerland AG, une société anonyme soumise au droit suisse, enregistrée au registre de Zurich sous le numéro CH-170.3.024.826-2 ("Scor"): 169.714 Actions Ordinaires de Class A relatives au Compartiment CRE Senior 1.

Groupama Gan Vie, une société anonyme soumise au droit français, enregistrée au registre de Paris sous le numéro 340 427 616 ("Groupama"): 282.857 Actions Ordinaires de Class A relatives au Compartiment CRE Senior 1.

VIII. Que toutes les nouvelles Actions Ordinaires de Classe A ont été entièrement souscrites par les souscripteurs susnommés et libérées intégralement, avec une prime d'émission, par des versements en numéraire à la Société lesquels ont été confirmés le 10 janvier 2012, de sorte que la somme de quarante et un millions cinq cent soixante dix mille euros (EUR 41.570.000,-) représentant le montant payé pour la valeur nominale des nouvelles Actions Ordinaires de Classe A (pour un montant de EUR 4.157.000,-) et le paiement de la prime d'émission (pour un montant de EUR 37.413.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

IX. Que le Conseil de l'Associé Commandité de la Société a, suivant réception par la Société des fonds de souscription par les investisseurs susmentionnés, décidé l'émission de un million cinq cent quatre vingt quatre mille (1.584.000) nouvelles Actions Ordinaires de Classe A par le compartiment CRE Senior 1 et deux millions cinq cent soixante treize mille (2.573.000) nouvelles Actions Ordinaires de Class A par le compartiment AXA CRE Senior 1.

X. Que le Conseil de l'Associé Commandité de la Société a, dans les résolutions adoptées lors de la réunion du 9 décembre 2011 et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, décidé l'augmentation du capital social de la Société pour un montant de quatre millions cent cinquante sept mille euros (EUR 4.157.000,-) représentant une augmentation de capital pour un montant de un million cinq cent quatre vingt quatre mille euros (EUR 1.584.000,-) pour le compartiment CRE Senior 1 et une augmentation de capital pour un montant de deux millions cinq cent soixante treize mille euros (EUR 2.573.000,-) pour le compartiment AXA CRE Senior 1.

Troisième émission de nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie A

XI. Que le Conseil de l'Associé Commandité de la Société a, dans les résolutions adoptées lors de la réunion du 9 décembre 2011 a accepté la souscription, par les investisseurs mentionnés ci-dessous, de un million cent vingt et un mille quatre cent vingt deux (1.121.422) nouvelles Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les Actions Ordinaires de Classe A existantes pour un montant de un million cent vingt et un mille quatre cent vingt deux Euros (EUR 1.121.422,-) ainsi que le paiement d'une prime d'émission totale de dix millions quatre vingt douze mille sept cent quatre vingt dix huit Euros (EUR 10.092.798,-) comme suit:

Mutavie S.A., une société européenne soumise au droit français, ayant son siège social au 9, rue des Iris, F-79000 Bessines, France et enregistrée auprès du Registre de Commerce de Niort sous le numéro 315 652 263: 1.122.422 Actions Ordinaires de Class A relatives au Compartiment CRE Senior 1.

XII. Que toutes les nouvelles Actions Ordinaires de Class A ont été entièrement souscrites par le souscripteur sus-nommé et libérées intégralement, avec une prime d'émission, par versement en numéraire à la Société lequel a été confirmé le 10 janvier 2012, de sorte que la somme de onze millions deux cent quatorze mille deux cent vingt euros (EUR 11.214.220,-) représentant le montant payé pour la valeur nominale des nouvelles Actions Ordinaires de Class A (pour un montant de EUR 1.121.422,-) et le paiement de la prime d'émission (pour un montant de EUR 10.092.798,-) se trouve à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

XIII. Que le Conseil de l'Associé Commandité de la Société a, suivant réception par la Société des fonds de souscription par l'investisseur susmentionné, décidé l'émission de un million cent vingt et un mille quatre cent vingt deux (1.121.422) nouvelles Actions Ordinaires de Class A par le compartiment CRE Senior 1 à l'investisseur susmentionné.

XIV. Que le Conseil de l'Associé Commandité de la Société a, dans les résolutions adoptées lors de la réunion du 9 décembre 2011 et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, décidé l'augmentation du capital social de la Société pour un montant de un million cent vingt et un mille quatre cent vingt deux euros (EUR 1.121.422,-) pour le compartiment CRE Senior 1.

XV. Que suite à la réalisation de l'augmentation du capital social souscrit susmentionnée, le premier alinéa de l'article 5 des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital souscrit de la Société est fixé à quarante-quatre millions neuf cent trente-deux mille neuf cent soixante-et-onze euros (EUR 44.932.971,-) représenté par une (1) Action de Commandité détenue par l'Associé Commandité dans le compartiment Commercial Real Estate Loans S.C.A.- Senior 1 et quarante-quatre millions neuf cent trente-et-un mille neuf cent soixante-et-onze (44.931.971) Actions Ordinaires de Classe A, détenues par deux types d'Actionnaires Commanditaires de Classe A, respectivement dix-sept millions neuf cent quarante deux mille sept cent quarante quatre (17.942.744) Actions Ordinaires de Classe A dans le compartiment Commercial Real Estate Loans S.C.A.- CRE Senior 1 et vingt six millions neuf cent quatre-vingt neuf mille deux cent vingt sept (26.989.227) Actions Ordinaires de Classe A dans le compartiment Commercial Real Estate Loans S.C.A.- AXA CRE Senior 1, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-), toutes ces Actions étant entièrement libérées. Ces Actions Ordinaires sont rachetables en conformité avec les dispositions de l'article 49-8 de la Loi de 1915 et des Statuts".

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille cinq cents euros (EUR 7.500).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses noms, prénom usuels, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DAUM, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 février 2012. Relation: LAC/2012/2261. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2012.

Référence de publication: 2012023365/311.

(120030029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

Chalada S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard de la Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.035.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 1^{er} février 2012

1. Monsieur Christian HEINEN a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

2. Madame Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 28.2.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Chalada S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012026345/16.

(120034246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Real Fun Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 165.772.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third day of January.

Before us, Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Intent Ventures Holding S.C.A., a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165.741 (the "Shareholder"),

hereby represented by Mrs Marina Padalino, private employee, residing professionally in L-1724 Luxembourg, 19-21 Boulevard du Prince Henri, by virtue of a proxy given on January 20, 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed.

The Shareholder, represented as above stated, has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Real Fun Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1724 Luxembourg, 19-21 Boulevard du Prince Henri, the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165.772, incorporated following a deed of Maître Edouard Delosch, notary then residing in Rambrouch, on November 9, 2011 (the "Company"), not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation have been amended for the last time on January 13, 2012 by the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of nineteen thousand nine hundred and twenty Euro (EUR 19,920.-) so as to raise it from its present amount of eighty thousand one hundred and ten Euro (EUR 80,110.-) to one hundred thousand and thirty Euro (EUR 100,030.-).

2 To issue one thousand nine hundred and ninety-two (1,992) new shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of two million nine hundred and eighty thousand and eighty Euro (EUR 2,980,080.-) and to accept full payment in cash for these new shares.

4 To amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of nineteen thousand nine hundred and twenty Euro (EUR 19,920.-) so as to raise it from its present amount of eighty thousand one hundred and ten Euro (EUR 80,110.-) to one hundred thousand and thirty Euro (EUR 100,030.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue one thousand nine hundred and ninety-two (1,992) new shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

There appeared PartyGaming Holdings Limited, a private limited company organized under the law of Gibraltar, with registered office at Suite 711, Europort, Gibraltar, registered with the Gibraltar companies' house under no. 90956, here represented by Mrs Marina Padalino, private employee, residing professionally in L-1724 Luxembourg, 19-21 Boulevard du Prince Henri, by virtue of a proxy dated January 16, 2012, who declared to subscribe for one thousand nine hundred and ninety-two (1,992) new shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) per share and to fully pay in cash for this new shares together with payment of a share premium in the amount of two million nine hundred eighty thousand and eighty Euro (EUR 2,980,080.-).

The amount of three million Euro (EUR 3,000,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the one thousand nine hundred and ninety-two (1,992) new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend the article 5.1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said article will from now on read as follows:

“ Art. V. Share capital.

5.1 The share capital is fixed at EUR 100,030.-(one hundred thousand and thirty Euro) represented by 10,003 (ten thousand and three) shares having a nominal value of EUR 10.-(ten Euro) each (the “Shares” and each a “Share”).”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand eight hundred fifty Euro (EUR 2,850.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-troisième jour du mois de janvier.

Par-devant le notaire soussigné, Maître Edouard Delosch, résidant à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Intent Ventures Holding S.C.A., une société en commandite par actions constituée et existant sous les lois de Luxembourg ayant son siège social à 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.741 (l' «Associé»), représentée aux fins des présentes par Madame Marina Padalino, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 1921 Boulevard du Prince Henri, aux termes d'une procuration donnée sous seing privé le 20 janvier 2012.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

L'Associé, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Real Fun Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est à L-1724 Luxembourg, 19-21 Boulevard du Prince Henri, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.772, constituée suivant un acte de Maître Edouard Delosch, notaire alors de résidence à Rambrouch (la «Société»), en date du 9 novembre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par le notaire soussigné en date du 13 janvier 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de dix-neuf mille neuf cent vingt Euros (EUR 19.920,-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt mille cent dix Euros (EUR 80.110,-) à cent mille trente Euros (EUR 100.030.);

2 Émission de mille neuf cent quatre-vingt-douze (1.992) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes;

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux millions neuf cent quatre-vingt mille quatre-vingts Euros (EUR 2.980.080,-) à libérer intégralement en espèces;

4 Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital;

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de dix-neuf mille neuf cent vingt Euros (EUR 19.920,-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt mille cent dix Euros (EUR 80.110,-) à cent mille trente Euros (EUR 100.030,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre mille neuf cent quatre-vingt-douze (1.992) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

A ensuite comparu PartyGaming Holdings Limited, une private limited company de droit de Gibraltar, ayant son siège social à Suite 711, Europort, Gibraltar, inscrite au Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 90956, ici représenté par Madame Marina Padalino, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21 Boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration en date du 16 janvier 2012, qui a déclaré souscrire mille neuf cent quatre-vingt-douze (1.992) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune et les libérer intégralement en espèces, ensemble avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de deux millions neuf cent quatre-vingt mille quatre-vingt Euros (EUR 2.980.080,-).

Le montant total de trois millions d'Euros (EUR 3.000.000,-) est dès lors à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre mille neuf cent quatre-vingt-douze (1.992) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:

« Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à EUR 100.030,-(cent mille trente Euros) représenté par 10.003 (dix mille trois) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 10,00 (dix Euros) chacune (les "Parts Sociales" et chacune la "Part Sociale").»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille huit cent cinquante Euros (EUR 2.850,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: M. Padalino, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 26 janvier 2012. Relation: DIE/2012/1083. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Releveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 26 janvier 2012.

Référence de publication: 2012023561/150.

(120030192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

Dovrat, Schrem & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 37.207.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 1998 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DOVRAT, SCHREM & Co S.A., en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2012026366/12.

(120034240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Boom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 120.019.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue à Steinfort, en date du 21 février 2012 que:

L'assemblée démissionne l'actuel Commissaire aux Comptes et nomme un nouveau Commissaire aux Comptes:

La société PRESTA-SERVICES S.A. avec siège social au 28, Rue de Hobscheid L – 8422 STEINFORT, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° B 49961.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012026336/14.

(120034312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Fidom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 96.945.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2012.

Pour la société

Fernand ENTRINGER

Liquidateur

Référence de publication: 2012026401/13.

(120034425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Cidron Delfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 558.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 157.774.

In the year two thousand and twelve, on the first day of February.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Cidron Delfi Limited, a private company with registered office at 26 Esplanade, St Helier, JE23QA, Jersey Channel Islands, represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy dated January 31, 2012, which proxy, initialed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Cidron Delfi S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" (private limited liability company), having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157.774, incorporated under the denomination of Cidron Leisure Products S.à r.l. by a deed of the undersigned notary, enacted on December 15, 2010 published in Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 290 dated on February 11, 2011 and whose Articles of Association have been amended by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, in replacement of the undersigned notary, enacted on 30 November 2011, published in the Mémorial C under number 252 dated 30 January 2012 (the "Company").

The Sole Shareholder declared and requested the notary to state that:

I.- The Sole Shareholder holds all the sixty-two thousand five hundred (62,500) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on the items of the agenda.

II.- The decisions to be resolved upon by the Sole Shareholder are the following:

1. Cancellation of the nominal value of the shares;
2. Conversion with effect as of January 1, 2012, of the share capital of the Company from Euro (EUR) into Swedish Krona (SEK) according to the 8.912 EUR/SEK exchange rate applicable on December 30, 2011;
3. Conversion of the existing sixty-two thousand five hundred (62,500) shares without nominal value into five hundred fifty-seven (557) shares, without nominal value;
4. Reintroduction of a nominal value of one thousand Swedish Krona (SEK 1,000) per share;
5. Conversion of all accounts in the books of the Company from Euro (EUR) to Swedish Krona (SEK) with effect as of January 1, 2012;
6. Re-allocation of the existing shares into ordinary shares and nine (9) classes of shares;
7. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of one thousand Swedish Krona (SEK 1,000) so as to raise it from its amount of five hundred fifty-seven thousand Swedish Krona (SEK 557,000), represented by one hundred thirty-four (134) Ordinary Shares, forty-seven (47) Class A Preferred Shares, forty-seven (47) Class B Preferred Shares, forty-seven (47) Class C Preferred Shares, forty-seven (47) Class D Preferred Shares, fortyseven (47) Class E Preferred Shares, forty-seven (47) Class F Preferred Shares, forty-seven (47) Class G Preferred Shares, forty-seven (47) Class H Preferred Shares, and forty-seven (47) Class I Preferred Shares, each share of each class having a par value of one thousand Swedish Krona (SEK 1,000), to five hundred fifty-eight thousand Swedish Krona (SEK 558,000) by the issue of one (1) new Ordinary Share having a par value of one thousand Swedish Krona (SEK 1,000), all in registered form and having such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company.
8. Subscription to and payment of the share capital increase as specified under item 7. above by Cidron Delfi Limited, a private company with registered office at 26 Esplanade, St Helier, JE23QA, Jersey Channel Islands, by way of a contribution in cash in an amount of four hundred thirteen million one hundred forty-one thousand six hundred Swedish Krona (SEK 413,141,600) in exchange for the issuance of one (1) new Ordinary Share having a par value of one thousand Swedish Krona (SEK 1,000).
9. Full restatement of the articles of association of the Company.
10. Miscellaneous.

Thereafter the following resolutions were passed by the Sole Shareholder of the Company:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to cancel the nominal value of the shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to convert with effect as of January 1, 2012, the share capital of the Company from Euro (EUR) into Swedish Krona (SEK) according to the 8.912 EUR/SEK exchange rate applicable on December 30, 2011.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to convert the sixty-two thousand five hundred (62,500) shares without nominal value into five hundred fifty-seven (557) shares, without nominal value.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to reintroduce a nominal value of one thousand Swedish Krona (SEK 1,000) per share.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to convert all accounts in the books of the Company from Euro (EUR) to Swedish Krona (SEK) with effect as of January 1, 2012.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolved to re-allocate the five hundred fifty-seven (557) existing shares into Ordinary Shares and nine (9) different classes of shares as follows:

- One hundred thirty-four (134) Ordinary Shares;
- Forty-seven (47) Class A Preferred Shares;
- Forty-seven (47) Class B Preferred Shares;
- Forty-seven (47) Class C Preferred Shares;
- Forty-seven (47) Class D Preferred Shares;
- Forty-seven (47) Class E Preferred Shares;
- Forty-seven (47) Class F Preferred Shares;
- Forty-seven (47) Class G Preferred Shares;
- Forty-seven (47) Class H Preferred Shares; and
- Forty-seven (47) Class I Preferred Shares.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one thousand Swedish Krona (SEK 1,000) so as to raise it from its amount of five hundred fifty-seven thousand Swedish Krona (SEK 557,000) to five hundred fifty-eight thousand Swedish Krona (SEK 558,000) by the issue of 1 new Ordinary share having a par value of one thousand Swedish Krona (SEK 1,000), all in registered form and having such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, Cidron Delfi Limited, prenamed and represented as stated here-above, declares to subscribe to one (1) new Ordinary Share having a par value of one thousand Swedish Krona (SEK 1,000) and to fully pay it up by a contribution in cash of an aggregate amount of four hundred thirteen million one hundred forty-one thousand six hundred Swedish Krona (SEK 413,141,600) so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of four hundred thirteen million one hundred forty-one thousand six hundred Swedish Krona (SEK 413,141,600), evidence of which has been given to the undersigned notary.

The total value of the payment amounting to four hundred thirteen million one hundred forty-one thousand six hundred Swedish Krona (SEK 413,141,600) is allocated as follows:

- one thousand Swedish Krona (SEK 1,000) to the share capital;
- fifty-five thousand eight hundred Swedish Krona (SEK 55,800) to the legal reserve; and
- four hundred thirteen million eighty-four thousand eight hundred Swedish Krona (SEK 413,084,800) to the share premium.

Ninth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend in full and restate the Company's articles of incorporation (without, however, changing the Company's corporate purpose) such that they shall now read as follows:

“Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a “société à responsabilité limitée”, a private limited liability company (hereafter the “Company”), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter, the “Law”), as well as by the articles of association (hereafter the “Articles”).

At any moment, a sole Shareholder may join with one or more joint Shareholders and, in the same way, these Shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company has one sole Shareholder, he exercises the powers attributed to the General Shareholders' Meeting.

Art. 2. Definitions.

“Available Amount” means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves and share premium (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Financial Statements so that:

$$AA = (NP+ P+ CR) -(L+ LR + D)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves and freely distributable share premium

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles

D = the amount of preferred dividends paid/accrued in connection with the share classes that are not redeemed;

“Cancellation Value Per Share” means the value calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue of the class of Shares to be repurchased and cancelled;

“Class A Preferred Shares” means the preferred shares of class A and “Class A Preferred Share” means any of them;

“Class B Preferred Shares” means the preferred shares of class B and “Class B Preferred Share” means any of them;

“Class C Preferred Shares” means the preferred shares of class C and “Class C Preferred Share” means any of them;

“Class D Preferred Shares” means the preferred shares of class D and “Class D Preferred Share” means any of them;
 “Class E Preferred Shares” means the preferred shares of class E and “Class E Preferred Share” means any of them;
 “Class F Preferred Shares” means the preferred shares of class F and “Class F Preferred Share” means any of them;
 “Class G Preferred Shares” means the preferred shares of class G and “Class G Preferred Share” means any of them;
 “Class H Preferred Shares” means the preferred shares of class H and “Class H Preferred Share” means any of them;
 “Class I Preferred Shares” means the preferred shares of class I and “Class I Preferred Share” means any of them;
 “Class of Shares” means collectively all the classes of Shares in issue at a given moment;
 “First Classes of Shares” means, at a given moment, the other class(es) of Shares than the Last Class of Shares;
 “General Shareholders’ Meeting” means any general meeting of the Shareholders of the Company;
 “Interim Account Date” means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares
 “Interim Financial Statements” means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;
 “Last Class of Shares” means the last Class of Shares based on alphabetical order which is still in issue at a given moment;
 “Ordinary Shares” means the ordinary shares “Ordinary Share” means any of them;
 “Shares” means the shares of any and all classes of the Company, as may be issued from time to time, the rights and restrictions attached to which are set out in the present Articles and the Law, and “Share” means any of them;
 “Shareholders” means the holders of Shares of any class and “Shareholder” means any of them;
 “Total Cancellation Amount” means the amount determined by the board of managers and approved by the General Shareholders’ Meeting on the basis of the relevant Interim Financial Statements. The Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the General Shareholders’ Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such relevant Available Amount and the amount available for distribution to the Shareholders in accordance with the Law as showed in the Interim Financial Statements.

Art. 3. The Company’s name is “Cidron Delfi S.à r.l.”.

Art. 4. The Company’s purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises, to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same, to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed, finally to perform any operations which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg sanctioned by a special resolution of the Shareholders approving the amendment of the Company’s Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 6. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 7. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any Shareholder.

Art. 8. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any Shareholder are neither allowed, under any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 9.

- The share capital of the Company is set at five hundred fifty-eight thousand Swedish Krona (SEK 558,000) divided into:

- * One hundred thirty-five (135) Ordinary Shares;
- * Forty-seven (47) Class A Preferred Shares;
- * Forty-seven (47) Class B Preferred Shares;
- * Forty-seven (47) Class C Preferred Shares;
- * Forty-seven (47) Class D Preferred Shares;
- * Forty-seven (47) Class E Preferred Shares;
- * Forty-seven (47) Class F Preferred Shares;
- * Forty-seven (47) Class G Preferred Shares;
- * Forty-seven (47) Class H Preferred Shares; and
- * Forty-seven (47) Class I Preferred Shares,

each Share with a nominal value of one thousand Swedish Krona (SEK 1,000), all subscribed and fully paid-up and having such rights and obligations as set out in the present Articles.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a special resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles and in accordance with these Articles.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 10. Each Share confers an identical voting right and each Shareholder has voting rights pro rata to his shareholding. Save as otherwise provided for in the present Articles, each Share shall rank *pari passu* with every other Share and shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.

Art. 11. The Shares are freely transferable between the Shareholders.

Shares may not be transferred *inter vivos* to non-Shareholders unless Shareholders representing at least three quarters of the share capital shall have agreed thereto in a General Shareholders' Meeting.

In the case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and Article 190 of the Law.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or a private deed. Transfers shall not be valid *vis-à-vis* the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

A Share cannot be held by joint owners. Each Share has one owner.

Art. 12. The Company may repurchase its own Shares as provided herein within the limits set forth by the Law.

Furthermore, the Company shall be entitled subject to (i) the prior approval of all the Shareholders and (ii) the agreement of all the holders of the Shares to be repurchased, to repurchase the entire Last Class of Shares at any time by serving notice to the holders of the Last Class of Shares specifying the number of relevant Shares to be repurchased and the date on which the repurchase is to take place (the "Repurchase Date") provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Ordinary Shares. In the case of any repurchase and cancellation of a whole Class of Shares, such repurchase and cancellation of Shares shall be made in the following order:

- (i) Class I Preferred Shares;
- (ii) Class H Preferred Shares;
- (iii) Class G Preferred Shares;
- (iv) Class F Preferred Shares;
- (v) Class E Preferred Shares;
- (vi) Class D Preferred Shares;
- (vii) Class C Preferred Shares;
- (viii) Class B Preferred Shares; and
- (ix) Class A Preferred Shares.

In the event of a reduction of the share capital through the repurchase and the cancellation of a whole Class of Shares (in the order provided for above), such Class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined in these Articles), and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

The Available Amount shall automatically become payable on Repurchase Date.

Immediately after the payment of the Available Amount, the board of managers shall convene a General Shareholders' Meeting in view of decreasing the share capital by cancelling the repurchased Last Class of Shares.

Art. 13. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a special resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles, provided that (i) any reduction in the share capital of the Company shall be effected only in accordance with the repurchase and cancellation provided for in Article 12; (ii) any increase in the share capital (a) shall be made proportionately to each Class of Shares then outstanding and (b) must result in each Shareholder holding a proportionate part of each Class of Shares then outstanding; (iii) any subdivision of a Class of Shares into new Classes of Shares must result in each Shareholder of the former undivided Class of Shares holding a proportionate part of each new subdivided Class of Shares; and (iv) any combination or aggregation of Classes of Shares into a new Class of Shares must result in each Shareholder of the former Classes of Shares holding a proportionate part of the new, combined Class of Shares.

Management

Art. 14. The Company is managed by one or several managers who need not be Shareholders.

They are appointed and removed from office by ordinary Shareholders resolution, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. In any case the board meetings should physically take place in Luxembourg with the majority of managers attending in person. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of consent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The General Shareholders' Meeting may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the General Shareholders' Meeting has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolution of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A manager and one class B manager.

The board of managers may also, unanimously, pass written resolutions. Written resolutions may be circulated by cable or facsimile or any other similar means of communication and may be signed in any number of counterparts and on separate counterparts, each of which when duly signed shall constitute an original and all counterparts shall together constitute one and the same instrument. Managers' resolutions, including written resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager. However, written resolutions should only be used in emergency situations where a physical board meeting cannot be convened within the applicable time.

In the case of a sole manager, the Company will be bound by the sole signature of the sole manager, and in the case of a board of managers, the Company will be bound by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the General Shareholders' Meeting has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the signatures of at least one class A manager and one class B manager signing together. In any event the Company will be validly bound by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, within the limits of such power.

Art. 15. A manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly carried out by him in the name of the Company; as an agent he is only responsible for the execution of his mandate.

Shareholders decisions

Art. 16. Shareholders' decisions are made at General Shareholders' Meeting.

However, the holding of a meeting is not compulsory as long as the Shareholders number is less than twenty-five (25).

In that case, each Shareholder shall receive the complete text of each resolution or decision to be taken, and vote in writing, sent by ordinary mail, electronic mail, telefax or any other similar means of communication. Such Shareholders' written resolutions may be signed in any number of counterparts and on separate counterparts, each of which when duly signed shall constitute an original, and all counterparts shall together constitute one and the same instrument.

Art. 17. An ordinary resolution is validly adopted when passed by the Shareholders of the Company entitled to vote at a General Shareholders' Meeting and whose Shares represent more than 50% of the issued share capital.

A special resolution is validly adopted when passed by the Shareholders of the Company entitled to vote at a General Shareholders' Meeting 75% of the issued share capital.

If a quorum is not present at the first meeting, a second General Shareholders' Meeting will be convened and notice of the second General Shareholders' Meeting are immediately sent by registered letter to the Shareholders.

At this second General Shareholders' Meeting, decisions will be taken by the majority of voting Shareholders regardless of whether the majority of the issued share capital is represented.

Every General Shareholders' Meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may from time to time determine.

A sole Shareholder exercises alone the powers attributed to the General Shareholders' Meeting in accordance with the dispositions of the Law.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole Shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 18. The Company's financial year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 19. Each year, the management will draw up the balance sheet which will contain a list of all assets of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the manager(s) and Shareholders toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the General Shareholders' Meeting together with the balance sheet.

Art. 20. Each Shareholder may inspect at the head office the list of assets, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth (1/10) of the issued share capital.

The deduction becomes compulsory when the statutory reserve is at any one time less than one tenth of the issued share capital and the Company will immediately make further deductions to ensure that the statutory reserve is at least equal to one tenth of the issued share capital. The excess is distributed among the Shareholders.

After allocation to the legal reserve account, the Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholders.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class A Preferred Shares held by them, then,

- the holders of Class B Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class B Preferred Shares held by them, then,

- the holders of Class C Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class C Preferred Shares held by them, then,

- the holders of Class D Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class D Preferred Shares held by them, then,

- the holders of Class E Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class E Preferred Shares held by them, then,

- the holders of Class F Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class F Preferred Shares held by them, then,

- the holders of Class G Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class G Preferred Shares held by them, then,

- the holders of Class H Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the Class H Preferred Shares held by them, then,

- the holders of Class I Preferred Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding Class of Shares (by alphabetical order, e.g., initially the Class I Shares) have been repurchased and cancelled in accordance with Article 12 hereof at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding Class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g., initially the Class H Shares).

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this Article and subject to any rule in addition to these as determined by the board of managers, together with the Shareholders:

(i) The board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as it deems appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

(ii) In this respect, the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the Shareholders.

(iii) In addition, the decision of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

(iv) Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

(v) In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the Shareholders of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

The share premium account may be distributed to the Shareholders provided it is sanctioned by special resolution of the Shareholders. Any amount of the share premium account may be allocated to the legal reserve account, provided it is decided by special resolution of the Shareholders.

Winding-up - Liquidation

Art. 22. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by ordinary Shareholders' resolution which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is completed, the assets of the Company will be distributed to the Shareholders pro-rata to their participation in the share capital of the company.

A sole Shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed with the liquidation, assuming responsibility for all assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Art. 23. The par value and share premium paid, if any, with respect to the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class E Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares, the Class H Preferred Shares and I Preferred Shares shall be paid, *pari passu*, to the holders of Class A Preferred Shares, the holders of Class B Preferred Shares, the holders of Class C Preferred Shares, the holders of Class D Preferred Shares, the holders of Class E Preferred Shares, the holders of Class F Preferred Shares, the holders of Class G Preferred Shares, the holders of Class H Preferred Shares and the holders of Class I Preferred Shares respectively, in priority to payment of the par value and share premium to be paid to the holders of Ordinary Shares with respect to the Ordinary Shares.

After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.

Applicable law

Art. 24. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Costs and expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand two hundred Euro (EUR 7,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the mandatory of the appearing person, he signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille douze, le premier février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

Comparaît:

Cidron Delfi Limited, une société de droit privé avec siège social au 26, Esplanade, St Helier, JE2 3QA, Jersey Channel Islands, représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée en date du 31 janvier 2012, ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie présente à l'assemblée générale extraordinaire est l'associé unique (l'"Associé Unique") de la société à responsabilité limitée "Cidron Delfi S.à r.l.", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 157 774, constituée sous la dénomination de Cidron Leisure Products S.à r.l. suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 15 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 290 du 11 février 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement du notaire instrumentaire, le 30 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 252 du 30 janvier 2012 (la «Société»).

L'Associé Unique prie le notaire d'acter que:

I.- L'Associé Unique détient les 62,500 (soixante-deux mille cinq cents) parts sociales émises par la Société, de sorte que les décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- Les décisions à prendre par l'Associé Unique sont les suivantes:

1. Annulation de la valeur nominale des parts sociales;
2. Conversion du capital social de la Société d'Euros (EUR) en Couronnes Suédoises (SEK) au taux de change EUR/SEK de 8.912 applicable au 30 décembre 2011 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012;
3. Conversion de toutes les 62,500 (soixante-deux mille cinq cents) parts sociales existantes en 557 (cinq cent cinquante-sept) parts sociales, sans valeur nominale;
4. Réintroduction d'une valeur nominale de 1,000 SEK (mille Couronnes Suédoises) par part sociale;
5. Conversion de tous les comptes dans les livres de la Société d'Euros (EUR) en Couronnes suédoises (SEK) avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012;
6. Reclassification de toutes les parts sociales existantes en parts sociales ordinaires et neuf (9) classes de parts sociales;
7. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1,000 SEK (mille Couronnes Suédoises) afin de le porter de son montant actuel de 557,000 SEK (cinq cent cinquante-sept mille Couronnes Suédoises) divisé en cent trente-quatre (134) Parts Sociales Ordinaires, quarante-sept (47) Parts Sociales Préférentielles de Classe A, quarante-sept (47) Parts Sociales Préférentielles de Classe B, quarante-sept (47) Parts Sociales Préférentielles de Classe C, quarante-sept (47) Parts Sociales Préférentielles de Classe D, quarante-sept (47) Parts Sociales Préférentielles de Classe E, quarante-sept (47) Parts Sociales Préférentielles de Classe F, quarante-sept (47) Parts Sociales Préférentielles de Classe G, quarante-sept (47) Parts Sociales Préférentielles de Classe H, quarante-sept (47) Parts Sociales Préférentielles de Classe I d'une valeur nominale de mille Couronnes Suédoises (SEK 1,000) chacune, à 558,000 SEK (cinq cents cinquante-huit mille

Couronnes Suédoises) par l'émission d'une (1) nouvelle Part Sociale Ordinaire d'une valeur nominale de mille Couronnes Suédoises (SEK 1,000), avec les mêmes droits et obligations que ceux existants dans les statuts de la Société.

8. Souscription et paiement de l'augmentation de capital comme spécifié au point 7. par Cidron Delfi Limited, une société de droit privé avec siège social au 26, Esplanade, St Helier, JE2 3QA, Jersey Channel Islands, par apport en numéraire d'un montant de quatre cents treize millions cent quarante et un mille six cent Couronnes Suédoises (SEK 413,141,600) en échange d'une (1) nouvelle Part Sociale Ordinaire d'une valeur nominale de 1,000 Couronnes Suédoises.

9. Refonte des statuts de la société.

10. Divers

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des soixante-deux mille cinq cents (62,500) parts sociales de la société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de convertir le capital de la Société de l'Euro (EUR) en Couronnes Suédoises (SEK) avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012 selon le taux de change EUR/SEK de 8.912 en vigueur au 30 décembre 2011.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de convertir les soixante-deux mille cinq cents (62,500) parts sociales sans valeur nominale en cinq cent cinquante-sept (557) parts sociales, sans valeur nominale.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de réintroduire une valeur nominale de mille Couronnes Suédoises (SEK 1,000) par part sociale.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de convertir tous les comptes dans les livres de la Société de l'Euro (EUR) en Couronnes Suédoises (SEK) avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012.

Sixième résolution

L'associé unique décide de reclasser les cinq cent cinquante-sept (557) parts sociales existantes en parts sociales ordinaires et neuf (9) classes de parts sociales réparties comme suit:

- Cent trente-quatre (134) Parts Sociales Ordinaires;
- Quarante-sept (47) Parts Sociales Préférentielles de Classe A;
- Quarante-sept (47) Parts Sociales Préférentielles de Classe B;
- Quarante-sept (47) Parts Sociales Préférentielles de Classe C;
- Quarante-sept (47) Parts Sociales Préférentielles de Classe D;
- Quarante-sept (47) Parts Sociales Préférentielles de Classe E;
- Quarante-sept (47) Parts Sociales Préférentielles de Classe F;
- Quarante-sept (47) Parts Sociales Préférentielles de Classe G;
- Quarante-sept (47) Parts Sociales Préférentielles de Classe H; et
- Quarante-sept (47) Parts Sociales Préférentielles de Classe I.

Septième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de mille Couronnes Suédoises (SEK 1,000) pour le porter de son montant actuel de cinq cent cinquante-sept mille Couronnes Suédoises (SEK 557,000) à cinq cent cinquante-huit mille Couronnes Suédoises (SEK 558,000) par l'émission d'une (1) nouvelle Part Sociale Ordinaire d'une valeur nominale de mille Couronnes Suédoises (SEK 1,000), avec les mêmes droits et obligations que ceux existants dans les statuts de la Société.

Huitième résolution

L'Associé Unique accepte la souscription d'une (1) nouvelle Part Sociale Ordinaire émise, avec une valeur nominale de mille Couronnes Suédoises (SEK 1,000), par apport en numéraire d'un montant total de quatre cents treize millions cent quarante et un mille six cent Couronnes Suédoises (SEK 413,141,600).

Intervention - Souscription - Libération

A ce sujet "Cidron Delfi Limited", prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus;

a déclaré souscrire à une (1) Part Sociale Ordinaire nouvelle, et la libérer intégralement en numéraire, de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de quatre cent treize millions cent quarante et un mille six cent Couronnes Suédoises (SEK 413,141,600) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

La valeur totale du paiement d'un montant de quatre cents treize millions cent quarante et un mille six cent Couronnes Suédoises (SEK 413,141,600) est allouée de la manière suivante:

- mille Couronnes Suédoises (SEK 1,000) au capital social;
- cinquante-cinq mille huit cent Couronnes Suédoises (SEK 55,800) à la réserve légale; et
- quatre cent treize millions quatre-vingt-quatre mille huit cents Couronnes Suédoises (SEK 413,084,800) à la prime d'émission.

Neuvième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier les statuts pour leurs donner la teneur suivante:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société privée à responsabilité limitée, régie par les lois luxembourgeoises, en particulier par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiées (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts”).

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les Associés ultérieurs peuvent prendre

toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des Associés.

Art. 2. Définitions.

«Montant Disponible»: signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) dans la mesure où les Associés auraient droit à des distributions de dividende en application des Statuts, augmenté de

(i) de toutes réserves librement distribuables et des primes d'émission et (ii) selon les cas par le montant de la réduction de capital souscrit et de la réduction de la réserve légale relative à la classe de parts sociales à annuler mais réduit de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées), et (ii) toutes sommes placées en réserve(s) en application des dispositions de la Loi ou des Statuts, chaque fois que repris dans les comptes intermédiaires, ainsi

$$MD = (PN+P+RC) - (PE+RL+D)$$

Où:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (incluant les profits reportés)

P = réserves et primes d'émission librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital souscrit et de la réduction de la réserve légale relative à la Classe de Parts Sociales à annuler

PE = pertes (incluant les pertes reportées)

RL = toutes sommes à allouer en réserve(s) en application des dispositions de la Loi ou des Statuts.

D = le montant des dividendes préférentiels distribués/échus en lien avec les Classes de Parts Sociales non remboursées.

«Valeur d'Annulation par Part Sociale» signifie la valeur calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales à racheter et annuler;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe A» signifient les parts sociales préférentielles de classe A et «Part sociale préférentielle de classe A» signifie l'une d'entre elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe B» signifient les parts sociales préférentielles de classe B et «Part sociale préférentielle de classe B» signifie l'une d'entre elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe C» signifient les parts sociales préférentielles de classe C et «Part sociale préférentielle de classe C» signifie l'une d'entre elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe D» signifient les parts sociales préférentielles de classe D et «Part sociale préférentielle de classe D» signifie l'une d'entre elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe E» signifient les parts sociales préférentielles de classe E et «Part sociale préférentielle de classe E» signifie l'une d'entre elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe F» signifient les parts sociales préférentielles de classe F et «Part sociale préférentielle de classe F» signifie l'une d'entre elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe G» signifient les parts sociales préférentielles de classe G et «Part sociale préférentielle de classe G» signifie l'une d'entre elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe H» signifient les parts sociales préférentielles de classe H et «Part sociale préférentielle de classe H» signifie l'une d'entre elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe I» signifient les parts sociales préférentielles de classe I et «Part sociale préférentielle de classe I» signifie l'une d'entre elles;

«Classes de Parts Sociales» signifient l'ensemble des Classes de Parts Sociales émises à un moment précis;

«Première Classe de Parts Sociales» signifie, à un moment précis, toute autre classe que la Dernière Classe de Parts Sociales;

«Assemblée Générale des Associés» signifie toute assemblée générale des associés de la Société;

«Date des Comptes Intérimaires» signifie la date au plus tôt huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales déterminée;

«Comptes Statutaires Intérimaires» signifient les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires;

«Dernière Classe de Parts Sociales» signifie la dernière Classe de Parts Sociales dans l'ordre alphabétique qui est toujours émise à un moment précis;

«Parts Sociales Ordinaires» signifient les parts sociales ordinaires et «Part Sociale Ordinaire» signifie l'une d'entre elles;

«Parts Sociales» signifient les parts sociales de toutes classes de parts sociales de la Société, émises de temps en temps, les droits et obligations y afférents sont définis dans les présents Statuts et dans la Loi, et «Part Sociale» signifie l'une d'entre elles;

«Associés» signifie les détenteurs des Parts Sociales de toute classe et «Associé» signifie l'un d'entre eux;

«Montant Total d'Annulation» signifie le montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale des Associés sur base des Comptes Statutaires Intérimaires. Le Montant Total d'Annulation sera inférieur ou égal à l'entière du Montant Disponible au moment de l'annulation de la Classe de Parts Sociales concernées sauf décision contraire de l'Assemblée Générale des Associés dans les conditions requises pour la modification des Statuts. Cependant, le Montant Total d'Annulation ne peut être supérieur au Montant Disponible et au montant disponible pour distribution aux Associés en concordance avec la Loi tel que présenté dans les Comptes Statutaires Intérimaires.

Art. 3. La dénomination de la société est "Cidron Delfi S.à r.l."

Art. 4. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux direcs holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision spéciale des Actionnaires approuvant la modification des Statuts.

Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 6. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des Associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 8. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des Associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 9. Le capital social de la Société est fixé à cinq cent cinquante-huit mille Couronnes Suédoises (SEK 558,000), représenté comme suit:

- Cent trente-cinq (135) Parts Sociales Ordinaires;
- Quarante-sept (47) Parts Sociales Préférentielles de Classe A;
- Quarante-sept (47) Parts Sociales Préférentielles de Classe B;
- Quarante-sept (47) Parts Sociales Préférentielles de Classe C;
- Quarante-sept (47) Parts Sociales Préférentielles de Classe D;
- Quarante-sept (47) Parts Sociales Préférentielles de Classe E;
- Quarante-sept (47) Parts Sociales Préférentielles de Classe F;
- Quarante-sept (47) Parts Sociales Préférentielles de Classe G;
- Quarante-sept (47) Parts Sociales Préférentielles de Classe H; et
- Quarante-sept (47) Parts Sociales Préférentielles de Classe I;

chaque Part Sociale Préférentielle d'une valeur nominale de mille Couronne Suédoises (SEK 1,000), toutes souscrites et libérées avec les mêmes droits et obligations que ceux existants pour les Parts Sociales Ordinaires existantes.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision spéciale des Associés adoptée dans les conditions requises pour la modification de ces Statuts.

En plus du capital social souscrit, il peut être créé un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée sur toute Part Sociale en sus de sa valeur nominale sera transférée. Le montant de la prime d'émission peut être utilisé pour le paiement de toutes les Parts Sociales que la Société peut racheter de son (ses) Associé(s) pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour faire des distributions au(x) Associé(s) sous forme d'un dividende ou de fonds affectés à la réserve légale.

Art. 10. Chaque Part Sociale, confère un droit de vote identique et chaque Associé dispose d'un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital. Sauf si autrement prévu dans les présents Statuts, chaque Part Sociale est de même rang que tout autre et confèrera à son propriétaire des droits égaux dans toute distribution de dividende.

Art. 11. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés.

Aucune cession de Parts Sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en Assemblée Générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité des Associés, les Parts Sociales détenues par chaque Associé peuvent être transférés conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Les transferts de Parts Sociales doivent être enregistrés par un acte notarié ou sous seing privé. Les transferts ne seront effectifs vis-à-vis de la Société ou des tiers que lorsqu'ils seront notifiés à la Société ou acceptés par celle-ci conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 12. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales conformément à la Loi.

En outre, la Société sera autorisée, sous réserve de (i) l'accord préalable de tous les Associés ayant un droit de vote à exercer dans le cadre d'une Assemblée Générale des Associés, et (ii) l'accord des détenteurs des Parts Sociales devant être rachetées, à racheter la totalité de la Dernière Classe de Parts Sociales à tout moment en notifiant aux détenteurs de la Dernière Classe de Parts Sociales le nombre de Parts Sociales destinées à être rachetées et la date à laquelle le rachat doit avoir lieu (la «Date de Rachat») étant entendu que la Société ne peut à aucun moment racheter ou annuler les Parts Sociales Ordinaires. Dans le cas de rachat et d'annulation de l'entièreté d'une Classe de Parts Sociales, ledit rachat et annulation se fera dans l'ordre suivant:

- (i) Parts Sociales Préférentielle de Classe I;
- (ii) Parts Sociales Préférentielle de Classe H;
- (iii) Parts Sociales Préférentielle de Classe G;
- (iv) Parts Sociales Préférentielle de Classe F;
- (v) Parts Sociales Préférentielle de Classe E;
- (vi) Parts Sociales Préférentielle de Classe D;
- (vii) Parts Sociales Préférentielle de Classe C;
- (viii) Parts Sociales Préférentielle de Classe B; et
- (ix) Parts Sociales Préférentielle de Classe A.

Dans le cas d'une réduction du capital social par le biais d'un rachat et d'une annulation de l'ensemble d'une Classe de Parts Sociales (suivant l'ordre stipulé ci-dessus), chacune de ces Classes de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs (proportionnellement à leur détention dans la Classe de Parts Sociales) à une portion du Montant Total d'Annulation telle que déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale des Associés au regard de la Classe

de Parts Sociales à racheter, et les détenteurs de Parts Sociales de la Classe rachetée et annulée recevront de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Part Sociales pour chaque Part Sociale de la Classe de Parts Sociales concernée détenue par eux et annulée.

Le Montant Disponible deviendra automatiquement payable à la Date de Rachat.

Immédiatement après le paiement du Montant Disponible, le Conseil de Gérance convoquera une Assemblée Générale des Associés afin de réduire le capital social souscrit par annulation de la Dernière Classe de Parts Sociales rachetée.

Art. 13. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décisions de l'/des Associé(s) prise en conformité avec les règles de quorum et de majorité prescrites par les Statuts pour toutes modifications des Statuts, étant entendu que (i) toute réduction du capital social souscrit de la Société sera uniquement permise en conformité avec le rachat et l'annulation prévue à l'Article 12, (ii) toute augmentation du capital souscrit (a) sera faite proportionnellement à chaque Classe de Parts Sociales alors restante et (b) devra entraîner pour chaque Associé une participation proportionnelle dans chaque Classe de Parts Sociales alors restante, (iii) toute subdivision d'une Classe de Parts Sociales en nouvelles Classes de Parts Sociales devra entraîner pour chaque Associé de l'ancienne Classe de Parts Sociales indivisée une participation proportionnelle dans chaque nouvelle Classe de Parts Sociales résultant dans la division et (iv) chaque combinaison ou rassemblement de Classe de Parts Sociales en une nouvelle Classe de Parts Sociales devra entraîner pour chaque Associés des anciennes Classe de Parts Sociales une participation proportionnelle dans la nouvelle Classe de Parts Sociales fusionnée.

Gérance

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, Associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une résolution ordinaire de l'Associé, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (as nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»). Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Dans tous les cas, toutes les réunions du Conseil de Gérance devront se tenir à Luxembourg avec la majorité des gérants qui assistent en personne. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant.

Une convocation écrite à toute réunion du Conseil de Gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le Conseil de Gérance.

L'Assemblée Générale des Associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du Conseil de Gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société. Cependant, au cas où l'Assemblée Générale des Associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de class B.

Le Conseil de Gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions circulaires. Les résolutions circulaires peuvent être circulées par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire et peuvent être signées sur un ou plusieurs documents séparés, chacun d'entres eux constituera un original et tous les documents circulaires constitueront un seul et unique document. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant. Cependant, les résolutions écrites doivent seulement être utilisées en situation d'urgence et lorsqu'une réunion en personne du conseil ne pourra être convoquée en temps utile.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, en cas de gérant unique et en cas d'un Conseil de Gérance, par la signature

conjointe de deux gérants, étant entendu cependant que si l'Assemblée Générale des Associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de class A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par le gérant unique, ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Décisions des associés

Art. 16. Les décisions des Associés sont prises en Assemblées Générales des Associés.

Toutefois, la tenue d'assemblées n'est pas obligatoire, tant que le nombre des Associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie ou tout autre moyen de communication. Les résolutions écrites peuvent être signées sur un ou plusieurs documents séparés, chacun d'entre eux constituera un original et tous les documents circulaires constitueront un seul et unique document.

Art. 17. Les résolutions ordinaires ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les Associés de la Société représentant plus de 50% du capital social.

Les résolutions spéciales ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les Associés de la Société ayant le droit de vote à l'assemblée et dont les Parts Sociales représentant 75% du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée à l'ensemble des Associés.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des Associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée Générale des Associés se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le gérant unique, ou le Conseil de Gérance en cas de pluralité de gérants, déterminera de temps en temps.

Un Associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale des Associés par les dispositions de la Loi.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'Associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 18. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et Associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'Assemblée Générale des Associés ensemble avec le bilan.

Art. 20. Tout Associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissement et provisions constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social de la Société. Ces prélèvements devront être repris si à un moment donné la réserve légale est inférieure à un dixième du capital social de la Société. Des prélèvements complémentaires devront être effectués pour s'assurer que le montant de la réserve légale s'élève à un dixième du capital social. Le solde du bénéfice net est à la disposition des Associés.

Après allocation à la réserve légale, les Associés détermineront comment le surplus de profit annuel net sera distribué ou par l'allocation de l'entière ou d'une partie du surplus à une réserve ou provision, par le report à l'exercice social suivant ou par la distribution de celui-ci, ensemble avec les profits reportés, réserves distribuables ou primes d'émission aux Associés.

Chaque année où la Société décide de faire une distribution de dividendes provenant des profits nets ou des réserves disponibles provenant du résultat reportés, réserves distribuables, y compris toute prime d'émission, le montant alloué à cet effet sera distribué dans l'ordre suivant:

- En premier lieu, les porteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe A auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pourcent (0.50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe A détenues par eux,

- les porteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe B auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pourcent (0.45%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe B détenues par eux,

- les porteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe C auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule quarante pourcent (0.40%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe C détenues par eux,

- les porteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe D auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule trente-cinq pourcent (0.35%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe D détenues par eux,

- les porteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe E auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule trente pourcent (0.30%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe E détenues par eux,

- les porteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe F auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0.25%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe F détenues par eux,

- les porteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe G auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule vingt pourcent (0.20%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe G détenues par eux,

- les porteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe H auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule quinze pourcent (0.15%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe H détenues par eux,

- les porteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe I auront droit au surplus de toutes distributions de dividendes.

Lorsque l'entièreté de la dernière Classe de Parts Sociales (en ordre alphabétique, c'est à dire initialement les Parts Sociales Préférentielles de

Classe I) auront été rachetées ou annulées conformément à l'Article 12 ci-dessus au moment de la distribution, le surplus de toute distribution de dividende sera alors alloué à la Classe de Parts Sociales précédentes en circulation dans l'ordre alphabétique inversé (initialement les Parts Sociales Préférentielles de Classe H).

Les distributions de dividendes intérimaires seront permises pour autant qu'elles respectent les règles édictées par cet Article ainsi que tout autre règle décidée par le Conseil de Gérance en collaboration avec les Associés

(i) Le Conseil de Gérance a la compétence exclusive de décider de verser des dividendes intérimaires si cela lui semble approprié et dans l'intérêt de la Société.

(ii) A cet égard, le Conseil de Gérance a la compétence exclusive de décider du montant disponible pour une distribution éventuelle et de juger de l'opportunité de cette distribution, sur base des documents de supports et des principes stipulés dans ces Statuts et dans tout autre contrat éventuellement signés de temps à autre entre les Associés.

(iii) De plus, les décisions du Conseil de Gérance peuvent être confortés par des comptes statutaires intérimaires datant de moins de deux (2) mois lors de la prise de décision par le Conseil de Gérance et montrant des fonds disponibles pour distribution suffisants, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserve légale.

(iv) Enfin, la distribution de dividendes intérimaires sera limitée au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît dans les Comptes Statutaires Intérimaires de la Société susmentionnés. Le Conseil de Gérance pourra mandater un auditeur indépendant pour revoir ces Comptes Statutaires Intérimaires afin de confirmer le montant disponible pour distribution.

(v) Dans tous les cas, la distribution de dividendes intérimaires sera encadrée par l'article 201 de la Loi, qui prévoit de recouvrer auprès des Associés tout montant qui leur aurait été distribué mais qui ne correspondrait pas aux profits effectivement réalisés par la Société. Cette action en recouvrement prescrira cinq (5) ans après la date de la distribution.

La prime d'émission pourra être distribuée aux Associés sur décision de l'Assemblée Générale des Associés dans la mesure où cette distribution est décidée sur base d'une résolution spéciale des Associés. Tout montant de la prime d'émission peut être alloué à la réserve légale, dans la mesure où cela a été décidé par une résolution spéciale des Associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. Lors de la liquidation de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale des Associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux Associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un Associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Art. 23. La valeur nominale et la prime d'émission payées, si il y a lieu, sur les Parts Sociales Préférentielles de Classe A, les Parts Sociales Préférentielles de Classe B, les Parts Sociales Préférentielles de Classe C, les Parts Sociales Préférentielles de Classe D, les Parts Sociales Préférentielles de Classe E, les Parts Sociales Préférentielles de Classe F, les Parts Sociales Préférentielles de Classe G, les Parts Sociales Préférentielles de Classe H et les Parts Sociales Préférentielles de Classe I sont payées, pari passu, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe A, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe B, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe C, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe D, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe E, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe F, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe G, aux détenteurs de Parts

Sociales Préférentielles de Classe H et aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe I, respectivement, en priorité sur le paiement de valeur nominale et prime d'émission à payer aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires.

Après paiement de toutes les dettes et autres charges de la Société et des dépenses relatives à la liquidation, le bénéfice net de liquidation sera distribué aux actionnaires conformément et de manière à atteindre sur une base agrégée le même résultat économique que les règles prévues pour les distributions de dividende.

Loi applicable

Art. 24. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points aux regards desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ sept mille deux cents euros (EUR 7.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée s'est ajournée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 février 2012. LAC/2012/5443. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2012.

Référence de publication: 2012020912/870.

(120026406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Valdes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 48.417.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012026605/9.

(120034643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Trizec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 112.711.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012026602/9.

(120034783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.
